

La Libre Pensée

Périodique romand laïque et indépendant



LA LUTTE CONTINUE



Trimestriel n°2024-T4

10 CHF



libre-pensee.ch

Association Suisse des Libres Penseurs

laïque . humaniste . rationnel



SOMMAIRE

Édito3

INFORMATIONS ASSOCIATION

Nous parlons de choses concrètes4

Nous sommes bien plus qu'un club de débat5

ESPRIT CRITIQUE

La Nuit Zététique à Nancy7

HISTOIRE

Hommage à Claude Cantini9

Des luttes historiques à l'émancipation universelle13

SCIENCE

Médecine anthroposophique · Les dangers d'une imposture14

Courrier des lecteurs · Réponse à l'article « Le Pari de Pascal »15

Foi, science et épistémologie · 1^{ère} partie16

LAÏCITÉ

Le recul du religieux dans le monde19

Constitution fribourgeoise · Pourquoi une refonte est nécessaire21

Autour d'un baptême civil à Saxon22

Liberté religieuse en Suisse24

NOTES DE LECTURE

De Zoroastre à Jésus · 1^{ère} partie27

L'Île des Pingouins29

INFORMATIONS ASSOCIATION

Adresses de la Libre Pensée, sorties31

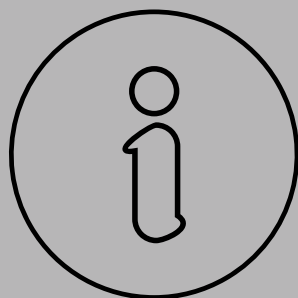
À VOUS DE VOUS EXPRIMER

Chère lectrice, cher lecteur de LA LIBRE PENSÉE, votre opinion peut intéresser d'autres lecteurs. N'hésitez pas à nous envoyer votre article à l'adresse suivante :

Par courrier : La Libre Pensée Romande - 1000 Lausanne

Adresse e-mail : romandie@frei-denken.ch

LES ÉCRITS ANONYMES NE SERONT PAS PRIS EN CONSIDÉRATION



IMPRESSUM

Libre Pensée Romande
CH - 1000 Lausanne

romandie@frei-denken.ch
<https://libre-pensee.ch/>

ISSN 2673-8821

Tirage : 600 exemplaires

Rédacteur responsable : Thierry Dewier

Création et mise en page :

Sophie Dupont Arts Graphiques

Impression : Imprimerie des Colombes

Mise sous film et distribution :

Asendia Press Edigroup SA

ÉDITO

AMIS DE LA LIBRE PENSÉE,

2 024 se termine, et nous entamons la 135^e année d'existence de la Libre Pensée en Suisse depuis sa fondation par Charles Fulpius à Genève. À l'époque, l'ambiance était très excitante, je dirais même électrique – bien que précisément, l'électricité ne faisait pas encore partie de la vie quotidienne. Edison en était seulement à présenter ses nouvelles inventions à l'exposition universelle de Paris (1890). Les téléphones ne seront installés dans tous les cantons qu'en 1896. La théorie de Darwin n'était pas encore enseignée dans les cours de biologie, les communications se faisaient toujours à l'encre sur papier, et d'ailleurs, le journal était encore un adolescent. Les premières éditions ne se sont vraiment développées qu'au début du siècle et les grands journaux du XIX^e ne sont pas encore tous nés¹. Pas de cinéma... pas de radio, pas de disque... Le progrès qui va s'en suivre est fulgurant et impressionnant.

La science fascine et a bien aidé à nous sortir des vieilles histoires bibliques pour expliquer le monde. Pourtant, nous voilà donc plus d'un siècle plus tard, avec tout autant de nouvelles découvertes. Les smartphones viennent d'apparaître, l'Internet nous promet des intelligences artificielles capables de nous surpasser, Elon Musk nous promet un voyage sur mars, nous avons résolu bien des problèmes de santé. Mais selon un autre point de vue, il semble que nous n'ayons pas beaucoup progressé. Les anciennes croyances sont toujours là, même si moins importantes en proportion dans la population. Par contre, d'autres ont progressé, comme l'anthroposophie (1913), la scientologie (1952), le mouvement Raëlien (1974)... La croyance a muté pour remettre en question des consensus scientifiques, ou des événements historiques, les conspirationnistes se sont multipliés avec Internet.



Pont du Mont-Blanc à Genève, 1908

Du côté politique, on peut observer le retour de l'autoritarisme, l'extrême droite revient en force. Nous sommes même obligés de rappeler à l'université de Lausanne que Claude Cantini est toujours là, lui qui a dénoncé le doctorat *Honoris causa* décerné à Mussolini en 1937. C'est aussi parce qu'aucun acte n'a été porté pour tenter de « neutraliser » ce doctorat, qu'une motion a été discutée à notre grand comité de décembre. (Au moment où j'écris ces mots, je ne connais pas le dénouement). Les conférences de Lausanne ont bien recontextualisé le fait, mais rien encore n'existe pour promouvoir une histoire critique du fascisme d'une certaine classe vaudoise de l'époque, de poser un réel acte antifasciste et pourquoi pas de diffuser ces réalités factuelles de notre histoire à travers un enseignement plus récurrent à travers nos écoles. Nous pourrions ainsi prendre conscience que notre société est capable de commettre des erreurs et que nous devons être vigilants pour éviter que celles du passé se répètent. C'est le comportement d'un esprit cri-

tique que nous voulons promouvoir. C'est celui que j'ai aussi retrouvé parmi les nombreux invités de la Nuit Zététique à Nancy, où j'ai été invité pour discuter de laïcité avec nos amis de l'Esprit Critique – c'est qu'il en faut des discussions pour faire face aux nombreuses dérives que l'on retrouve dans le monde de la santé, de la justice et de la science.

Heureusement, j'ai pu constater que de nombreux jeunes prennent le relais sur les réseaux sociaux. Ils sont encore trop peu face aux conspirationnistes et nouveaux croyants, mais la science commence aussi à se poser les questions sur ce qui constitue un bon esprit critique, et de comprendre pourquoi nous croyons en ce que nous croyons. Car finalement, nous avons toutes et tous des croyances. Personnellement, je crois que nous pouvons agir et influencer notre société pour tendre vers notre idéal de Libre Pensée.

Thierry Dewier, président de la Libre Pensée romande ■

1. Pour la France : *Le Figaro* (1826), *Le Progrès* (1859), *La Dépêche du Midi* (1870), *La Croix* (1880), *L'Est républicain* (1889) ; et pour la Suisse : bien que le *24 heures* existe depuis 1762, les autres sont : *Le Courrier* (1868), *La Liberté* (1871), *Le Journal du Jura* (1871), *La Tribune de Genève* (1879), *Le Matin* (1893), *Le Nouvelliste* (1903)...

NOUS PARLONS DE CHOSES CONCRÈTES

COMMUNICATION IMPORTANTE DE SONJA STOCKER, CO-PRÉSIDENTE DE L'ASLP

L'argent est un sujet qui nous préoccupe aussi. Hélas. Il est important pour nous que les faits concrets apparaissent noir sur blanc dans le magazine.

AVANT toute chose, pour rappel : L'Association suisse des Libres Penseurs (ASLP) a hérité en 1943 d'un immeuble à Berne. Les revenus locatifs nous assuraient des rentrées d'argent régulières. Mais lorsque des investissements importants se sont annoncés, l'assemblée des délégués a décidé en 2019 de vendre la maison. Elle a été cédée pour un revenu brut d'environ 3,3 millions de francs. Sur cette somme, un million a été versé dans un fonds de réserve nouvellement créé, auquel il est interdit de toucher sans l'accord des délégués. L'objectif déclaré était d'utiliser le montant restant pour financer le travail politique et de relations publiques des huit à dix prochaines années. À cette fin, les pourcentages de postes au secrétariat ont notamment été augmentés.

Près de cinq ans et demi plus tard, nous constatons les faits suivants : nous avons été très actifs ces dernières années et nous sommes davantage fait remarquer par le public (en politique et dans les médias), mais - et c'est là notre principal problème - notre nombre de membres stagne toujours à 1'700 depuis des années. Il s'avère que nous enregistrons un déficit annuel de 150'000 à 200'000 francs. Si nous continuons ainsi, notre compte en banque atteindra zéro dans les huit prochaines années au plus tard.

Lors du grand comité 2023, les participants ont débattu de la question de savoir si l'ASLP devait freiner ou continuer à agir comme elle le faisait jusqu'à présent. Le message était le suivant : si nous ne mettons pas le pied à l'étrier MAINTENANT, alors quand ? Dans cinquante ans, le sujet sera (espérons-le) réglé depuis longtemps... Il en est notam-

tamment ressorti que l'ASLP devait rester une organisation de lobbying politique, et ce, avec un éventail aussi large que possible d'autres offres.

Les postes de dépenses les plus importants sont les salaires du secrétariat et du magazine « *frei denken* ». D'autres coûts s'accumulent pour l'organisation de l'assemblée des délégués et du grand comité directeur, pour l'informatique et Internet, pour l'indemnisation du comité central, pour l'offre d'assistance juridique, pour le rapport annuel, pour les cours de formation en accompagnement des rituels, etc.

Nous avons déjà pris des mesures pour réduire les coûts : le secrétariat est désormais occupé à 100% (contre 160% auparavant). C'est le minimum si nous voulons rester à la pointe de la politique et continuer à être le porte-parole des personnes sans confession en menant des campagnes occasionnelles. La réduction du pourcentage de postes signifie toutefois que nous devrons à l'avenir renoncer au camp d'été *Camp Quest* et au *Prix de la Libre Pensée*. En outre, nous avons décidé d'organiser l'assemblée des délégués et le grand comité directeur avec un programme-cadre moins coûteux. Le travail politique et le magazine resteront inchangés.

Les webinaires sont une nouvelle idée d'activités qui, nous l'espérons, auront une grande portée, mais à des coûts relativement bas. Nous commencerons par là en 2025 !

Du côté des revenus, il n'y a hélas pas grand-chose à optimiser : il serait difficile d'augmenter à volonté les entrées provenant des cotisations des

membres, étant donné que l'ASLP ne perçoit que les cotisations des groupes régionaux (cf. encadré en page suivante) et qu'avec 90 francs pour un membre individuel payant, celles-ci se situent déjà à la limite supérieure. La vente de magazines et d'autres postes secondaires génèrent des recettes supplémentaires. Et l'expression « *collecte de fonds* », à la consonance magique, n'est guère compatible avec le travail constant et récurrent, « *peu sexy* », du secrétariat, qui permet pourtant à notre association de fonctionner. La collecte de fonds fonctionne beaucoup mieux pour des actions spécifiques et des activités concrètes. Mais si nous voulons obtenir un soutien financier pour des campagnes, nous devons aussi en faire davantage - avec l'incertitude de savoir si cela sera rentable financièrement.

Avec plaisir, très volontiers, nous dirions : en avant toute ! Mais nous devons bien gérer nos finances dans les années à venir. Quoique dans ce cas, nous aimerions croire à un miracle !

P.S. : Nous terminerons par une anecdote peu reluisante. Récemment, une facture de 85'000 francs est arrivée dans notre boîte aux lettres. Il s'agit de l'impôt fédéral pour la vente d'une maison des années auparavant...

Sonja Stocker, Co-présidente de l'Association suisse des Libres-Penseurs (traduit de l'allemand par Sophie Dupont avec DeepL) ■

Celles et ceux qui s'intéressent de plus près à nos finances peuvent les consulter dans le rapport annuel 2023 ou demander le budget 2025 à gs@frei-denken.ch.

COMMENT L'ASLP EST-ELLE ORGANISÉE ?

L'Association Suisse des Libres Penseurs (ASLP), en abrégé « Libres Penseurs », est l'organisation faîtière au niveau national, à laquelle sont rattachés dix sections et groupes régionaux.

Les sections de Berne, Fribourg et Soleure, de la Suisse du Nord-Ouest, de la Suisse Romande, du Tessin et de Winterthur sont des associations indépendantes, avec leurs propres statuts et leur propre comptabilité. Elles versent à l'ASLP les cotisations annuelles suivantes par membre : 20 Frs pour le fonctionnement du secrétariat et 25 Frs pour le magazine.

Les groupes régionaux d'Argovie, du Valais, de Suisse Centrale et de Zurich ne fonctionnent pas comme des associations indépendantes. Leurs membres sont directement affiliés à l'ASLP et paient chacun 90 Frs par année.

Selon toute vraisemblance, la section Suisse Orientale a décidé de se transformer en groupe régional lors de son assemblée générale du 13 décembre 2024. (son) ■

NOUS SOMMES BIEN PLUS QU'UN CLUB DE DÉBAT

116 ans de l'Association Suisse des Libres Penseurs : l'ancien « club de débat » est aujourd'hui une organisation à but non lucratif respectée - et la voix publique des personnes sans confession.

LE téléphone sonne, de nombreux nouveaux e-mails s'affichent, on prend rapidement les dernières notes pour la planification du prochain événement : le cœur de l'Association Suisse de Libre Pensée (ASLP) est le secrétariat. C'est là que convergent les dix sections ou groupes régionaux de l'ASLP. Le secrétariat est dirigé à 70% par Sandra Frey (administration, coordination, assistantat multitâche). Elle est soutenue activement à 30% par Rafael Mörgeli (politique, site Internet et communication). Ce concentré de *woman-man power* à 100% est actuellement le poste de dépenses le plus important de notre association. En même temps, ce taux d'occupation - moins élevé qu'auparavant - ne permet guère de faire face aux nombreuses tâches.

COORDINATION À L'INTERNE

Le secrétariat gère l'administration des membres, est toujours à l'écoute des sections et des groupes régionaux, organise par exemple l'assemblée annuelle des délégués ou est responsable de la newsletter nationale de l'ASLP. Le secrétariat est souvent le premier point de contact pour toutes sortes de questions, comme les demandes des médias ou les invitations à des podiums et des discussions. Le secrétariat transmet de nombreuses demandes à la coprésidence en place depuis juin - Sonja Stocker et Valentin Abgottspon -, aux

responsables de nos départements (accompagnement des rituels, humanisme, etc.), au comité central ou aux comités des sections ou des groupes régionaux concernés. Ce travail de coordination en réseau est invisible, mais très important.

En principe, chaque membre de l'Association Suisse des Libres Penseurs peut être un ambassadeur ou une ambassadrice de nos convictions et de nos valeurs. Toi aussi ! Par le passé, nous sommes souvent intervenus - au niveau national et cantonal - pour attirer l'attention sur des préoccupations laïques, humanistes ou rationnelles. Peut-être te souviens-tu de la campagne provaccination ou de l'amusant « *Freiheitsimpfler* » (*Vaccineurs de liberté*) en réponse aux « *Freiheitstrychler* » (*Sonneurs de liberté*) à l'époque de la pandémie Covid-19 ? Peut-être as-tu été heureux, toi aussi, lorsqu'en 2022, les citoyens de Lucerne ont dit « *non* » à la subvention de 400'000 francs pour la construction de la caserne de la Garde suisse au Vatican, contre laquelle nous avons lancé un référendum avec quelques partis ? Et peut-être te rappelles-tu comment, en 2015, nous avons placardé des affiches avec le message suivant : « *Chers catholiques : Huonder ne démissionne pas. Qu'en est-il de vous ?* » - après que l'évêque de Coire se soit fait remarquer négativement à plusieurs reprises par des déclarations homophobes.

NOTRE PLAN : NOUS IMPLIQUER DAVANTAGE

Ce ne sont là que quelques-unes des actions de l'ASLP qui ont eu un impact sur le public ces dernières années. Actuellement, le département politique, sous la responsabilité de Valentin Abgottspon, travaille avec le soutien du politologue Marc Moser et du collaborateur du secrétariat Rafael Mörgeli sur quelques interventions politiques. « *Le travail au sein du département politique est réparti sur plusieurs épaules et cerveaux. Nous travaillons souvent de manière intensive sur des réponses à des consultations et des affaires politiques. Beaucoup de choses se font en arrière-plan* », explique Valentin Abgottspon, co-président de l'ASLP. « *Comme nous ne pouvons pas garder un œil sur toutes les affaires politiques à l'échelle de la Suisse, nous sommes tributaires de la collaboration des membres des sections ou des groupes régionaux. Merci pour vos remarques et vos suggestions !* »

Le moyen le plus direct de faire de la politique est de siéger soi-même dans un parlement. Plusieurs membres de l'ASLP se portent régulièrement candidats à des fonctions politiques, certains siègent déjà dans des autorités ou des parlements. Avant les élections nationales, nous signalons toujours, après un sondage auprès des candidats, les personnes qui correspondent particulière-

ment à nos valeurs et donnons ainsi une sorte de recommandation de vote.

Même sans Libres Penseurs élus pour représenter le peuple, nous nous mêlons de politique : concrètement, il s'agit actuellement de versements annuels du canton de Zurich à hauteur de 50 millions de francs aux communautés religieuses reconnues pour leur contribution à des « *prestations sociales globales* ». L'affaire concernant le versement de ces fonds pour la période de 2026 à 2031 sera bientôt soumise au parlement cantonal.

Sonja Stocker, qui est notre visage dans la campagne en tant que coprésidente de l'ASLP et membre du groupe régional de Zurich, déclare à ce sujet : « *Nous avons été sollicités par le groupe des Vert'libéraux du Grand Conseil pour prendre position lors de leur réunion de groupe. C'est surtout dans la partie « questions » de l'audition, qui a duré vingt minutes, que nous avons pu démontrer notre compétence* ». Il y a six ans, il y aurait eu trois abstentions et pas un seul vote négatif. « *Cette année, nous espérons quelques « non » et abstentions de plus* ».

La NZZ et le *Tagesanzeiger* ont abordé le sujet et Sonja Stocker a pu s'exprimer en détail dans les deux médias. Une preuve que les préoccupations des personnes sans confession gagnent en pertinence sociale et que nous gagnons en influence en tant qu'interlocuteurs à prendre au sérieux.

CONSEILS JURIDIQUES DEMANDÉS

Nous recevons en outre de nombreuses questions juridiques. Elles parviennent le plus souvent à Michael Suter, avocat MLaw et membre de l'ASLP de la section Berne Fribourg Soleure, par l'intermédiaire du secrétariat. Il s'agit souvent de questions de droit fiscal - mot-clé : *impôt ecclésiastique* ! - Mais l'école obligatoire et la religion sont également des sujets récurrents, en particulier dans les régions catholiques du pays. Pour la plupart des problèmes juridiques, Michael Suter trouve une solution avec le demandeur dans le cadre d'une première consultation - qui dure en général

moins d'une heure. La plupart du temps, les justiciables ont besoin d'un argumentaire pour leurs relations avec les autorités, les représentants de l'Église, les écoles, etc., afin de pouvoir ensuite poursuivre eux-mêmes leur affaire. Pour les membres, la première consultation juridique est gratuite.

ÉVÉNEMENTS RÉCURRENTS

L'ASLP, ses groupes régionaux et ses sections organisent régulièrement ou irrégulièrement des tables rondes, des conférences, des tables rondes et des événements culturels, notamment des représentations théâtrales ou des tournées de lecture - comme celle de cette année de Michael Schmidt-Salomon, par exemple. Pour 2025, nous prévoyons une nouvelle tournée de lecture avec Shukri Al Rayyan, un auteur syrien, apostat et militant des droits de l'Homme. Souvent, des manifestations sont également organisées autour de la Journée mondiale des humanistes, le 21 juin, et de la Journée des droits de l'Homme, le 10 décembre.

Les manifestations intitulées *Science Slam* ont attiré le public au cours des deux dernières années. Des chercheurs de différentes disciplines, comme les sciences du théâtre ou les statistiques, présentent leurs recherches de manière divertissante et claire dans des exposés de dix minutes. Le public fait office de jury et décide de manière dure et implacable quel exposé gagne. Nous organisons ces soirées en collaboration avec le Forum pour la pensée critique, dans le but de promouvoir la pensée scientifique et les échanges entre les chercheurs et le grand public.

En revanche, il n'est pas certain que nous organisions un jour une nouvelle « *Fête de la Pensée* ». En effet, cela nécessiterait des ressources financières et humaines considérables. Jusqu'à présent, l'ASLP a organisé trois fois, en collaboration avec d'autres organisations, ce festival du savoir de plusieurs jours, au cours duquel des scientifiques et des penseurs - dont des stars comme l'auteur critique de la religion Richard Dawkins - ont tenu des conférences.

De plus, depuis 2015, nous décernons, en général tous les deux ans, *le Prix de la Libre Pensée* à des personnes qui se sont particulièrement distinguées par leur engagement en faveur des valeurs laïques, rationnelles ou humanistes. La remise du prix ne fait pas seulement salle comble, elle attire également des personnalités connues en Suisse. En 2019, par exemple, la réalisatrice Barbara Miller et l'auteur mondialement connu Salman Rushdie ont répondu à notre appel. La pérennité du prix, doté de 10'000 francs, n'est pour l'instant pas garantie.

SE SOUCIER DE LA RELÈVE

La colonie de vacances *Camp Quest*, notre camp d'été scientifique et humaniste pour les enfants et les adolescents âgés de 9 à 15 ans, repose également sur des bases solides. Le camp d'été a toujours proposé des thèmes passionnants tels que « *Illusions* », « *Extrêmes* » ou « *Énergie* », et les réactions des enfants et des adolescents qui y ont participé ont été à chaque fois très positives. Malgré des frais de participation modérés - et variables en fonction des revenus -, il restait encore des places libres ces deux dernières années. Sandra Frey, du secrétariat, déclare : « *Pour pouvoir continuer à organiser et à réaliser le Camp Quest, il faudrait davantage d'engagement de la part de bénévoles* ». En effet, les ressources humaines et financières manquent au comité central et au secrétariat.

TRAVAIL NON RÉMUNÉRÉ

Outre le travail rémunéré, de nombreux membres des sections et des groupes régionaux, du Comité central et de la rédaction du magazine fournissent chaque année entre 2'500 et 4'500 heures de travail non rémunérées. Un grand merci à tous ceux qui s'engagent pour l'ASLP et qui mettent à profit leurs compétences, leur temps et leur engagement. C'est aussi grâce à votre engagement que l'ASLP peut continuer à exister et, espérons-le, à se développer à l'avenir.

Anne Boxleitner (traduit de l'allemand par Sophie Dupont avec Deep!) ■

LA NUIT ZÉTÉTIQUE À NANCY

Nos amis de l'ASTEC, invités à Genève au mois d'août de cette année, ont organisé le 1^{er} novembre dernier leur - maintenant annuelle - Nuit Zététique.

POUR celles et ceux qui ont oublié ce qu'était la zététique, il s'agit d'un autre mot pour désigner le scepticisme, le rationalisme, l'esprit critique ; un terme qu'Henri Broch, physicien français, professeur de physique théorique à l'université de Nice Sophia-Antipolis et directeur du laboratoire de zététique, avait utilisé pour relancer ce mode de pensée dans les années 1970, qu'il nomme lui-même l'art du doute.

La Nuit Zététique s'est donc organisée, pour la première fois en public, autour d'une succession de tables rondes entrecoupées d'interludes. Un fait d'autant plus remarquable que cette première correspond aussi aux 10 ans de la Tronche en Bias (chaîne Youtube des présentateurs Thomas C. Durant, alias Mendax, et son acolyte Vled Tapas) et de l'évolution de l'esprit critique dans le monde francophone.

L'évènement, qui s'est déroulé de 18h jusqu'à 4h du matin, a été filmé et peut être visionné sur YouTube L'entrée était gratuite pour les amateurs venus écouter plus de 27 conférenciers, podcasteurs, vidéastes, représentants d'associations, professeurs, issus du monde de l'esprit critique.

La soirée, commencée avec une introduction à l'esprit critique, était composée de discussions sur la laïcité¹, le travail des artisans de la lutte contre le paranormal, les ovnis, les dérives dans le monde de la santé et les usages des réseaux sociaux. En bons sceptiques que sont les organisateurs, une table était aussi consacrée à l'autocritique et aux échecs de la zététique. La nuit se termina par une revue de nouveaux gourous qui font leur apparition dans notre société.

C'est un joli défi que s'est lancé l'ASTEC, et je dois dire que l'association a réussi



Extrait de la vidéo YouTube, au chapitre « Laïcité, vivre dans des croyances différentes »

son coup, avec une prouesse technique pour la mise en direct de l'évènement, outre l'accueil du public et des participants. En tant qu'invité, c'était pour moi l'occasion de rencontrer beaucoup de gens qui rejoignent nos valeurs de près ou de loin. J'espère d'ailleurs que certaines de ces rencontres porteront leurs fruits, avec des collaborations à notre journal ou d'autres projets. Une chose impressionnante qui me reste de cette nuit est de constater à quel point l'esprit critique peut se décliner à travers des domaines comme le droit, la médecine ou l'enseignement, dont des professionnels ont pu dénoncer certaines dérives.

Tant de choses ont été dites que je ne peux pas résumer dix heures de soirée, mais voici quelques éléments - également issus des discussions qui se sont tenues dans les coulisses. Si l'esprit critique ne porte pas comme nous le combat de la laïcité, c'est certainement parce que la France est libérée, pour la plupart de son territoire, de cette union qui nous fait encore défaut en Suisse. Mais le monde des religions mute. Et les grandes Églises telles que nous les connaissions font maintenant place à

de nombreuses manifestations irrationnelles qui tentent de s'immiscer dans l'organisation sociale. Le manque d'esprit critique fait place au paranormal, aux théories du complot, à de nouvelles croyances qui ne s'affichent pas comme croyances. Je fais référence ici, évidemment, à l'anthroposophie, mais aussi à toutes ces pseudo-médecines qui envahissent le monde de la santé. Je suis prêt à parier que, dans la liste de ce qui ressort comme pseudo-sciences, il y en a que vous n'auriez même pas soupçonnées !² Malheureusement, la Suisse ne fait pas exception, au contraire. Plusieurs fois, on m'a fait remarquer que notre pays n'aidait pas dans la lutte contre l'obscurantisme nouveau. C'en est ainsi des dérives sectaires : des personnes liées aux activités de la Miviludes en France (Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires) m'ont indiqué qu'elles sont régulièrement contactées par des cas localisés en Suisse. Il y a là tout un champ à explorer.

Dans l'arrière-salle, on a pu s'encourager et se conseiller sur des pistes à suivre, s'échanger des adresses et des sources d'information - comme ce nouveau

1. Discussions dont je fus partie en tant que représentant de notre association et de la Suisse.

2. Cf. Thomas C. Durant, *L'esprit critique pour les nuls*, p. 221 et 222.

magazine en ligne nommé *La pensée magique*, d'un collectif qui se consacre à prévenir contre différents types de mouvements, idéologies ou pratiques à caractère sectaire et pseudo-scientifique. L'aspect social était aussi un enjeu dans les considérations des acteurs de la soirée. On sait que Vled Tapas est impliqué dans les relations avec la population victime de handicaps, ce qui a permis au youtubeur Blind Vador de relater, par exemple, la faiblesse d'outils pour lutter contre le recrutement et la propagande religieuses. Il expliquait que Les Témoins de Jéhovah possèdent leur Bible en braille, qu'ils peuvent proposer aux malvoyants. Alors qu'il peut être irritant de se faire inviter dans des séances d'évangélistes qui vous vantent la force de la prière pour vous rendre la vue ou des capacités perdues, nous n'avons pas suffisamment de moyens financiers pour soutenir nos philosophies, alors que les mouvements sectaires et religieux semblent, eux, regorger de fonds.

La soirée s'est terminée sur un questionnement sur l'avenir de l'esprit critique ; cela passera certainement par davantage d'évènements comme celui organisé ce 1^{er} novembre à Nancy. Un signe prometteur est que l'âge moyen des acteurs présents était relativement bas. Il y a un vrai engouement d'une certaine jeunesse à promouvoir l'esprit critique, et il pourrait être porteur d'une réelle avancée, bénéfique à notre société. C'est en tout cas l'espoir que je porte.

Thierry Dewier ■

Visionner la vidéo sur la chaîne YouTube de la Tronche en Biais :



QUELQUES MOTS SUR L'ASTEC

L'Association pour la Science et la Transmission de l'Esprit Critique a pour principal projet la chaîne YouTube « *la Tronche en Biais* », qui compte actuellement plus de 300'000 abonnés.

« La chaîne vulgarise des concepts liés à l'esprit critique, à la démarche scientifique, aux croyances, à l'art du débat. Nous avons plusieurs types de vidéo, les Épisodes Canons (Vled et la marionnette Mendax), les pastilles, les vlogs, les interviews, le Bénéfice du Doute et le format principal : La Tronche en Live où nous échangeons pendant deux heures avec un-e spécialiste. À ce jour, après plus de 100 directs, nous avons reçu 120 invités, dont de nombreux chercheurs et chercheuses : Guillaume Lecointre, Evelyne Heyer, Etienne Klein, Hugo Mercier, Richard Dawkins... »



Visiter le site web :



HOMMAGE À CLAUDE CANTINI

La Libre Pensée décerne un Diplôme d'Honneur Pour la Cause à Claude Cantini, historien autodidacte, Libre Penseur, auteur, pour ses travaux sur le fascisme en Suisse.

LAUSANNE fut à plusieurs reprises le témoin de la signature de grands traités internationaux de paix ou de partages du monde. L'Université de son canton est associée à l'attribution troublante en 1937 d'un vrai *Doctorat Honoris Causa* (DHC) à Mussolini, dit le *Duce* ! En se tenant à l'écart des fureurs du monde en ces temps troublés qui aboutiront à la Seconde Guerre mondiale, la Suisse et quelques cantons furent confrontés à une partie de leurs élites, consciente ou non, attirée par le « *fascisme* ». Cette affection se manifestera aussi par d'autres événements.

Le temps et l'oubli réalisent comme partout leurs œuvres entropiques, et le sait-on encore : Mussolini a bien été honoré d'un DHC en ces temps-là pour ses contributions et pensées originales (*sic* !) sur l'organisation et l'ordre social !

Ce n'est pas une bévue, mais bien un très mauvais épisode de l'histoire internationale, européenne et suisse sur le plan académique, par l'honneur accordé à un personnage - possiblement encore adulé -, dont les doctrines politiques et sociales enclencheront des affres mondiales et des génocides monstrueux, par le levier des alliances avec d'autres formes de totalitarismes.

Les cendres nauséabondes de ces théories sont toujours latentes. Elles auraient peut-être même tendance à se raviver, dit-on, avec le retour d'actes et d'idées propagées pour organiser les sociétés sous l'emprise de « *hommes forts et providentiels* ». Des hommes qui, au travers des mots et de promesses, visent de fait la destruction massive des démocraties et des droits humains, tels que nous les connaissons aujourd'hui, au travers de mécanismes populistes amplifiés par des contextes d'informations complotistes, et sous la bannière de leur conception personnelle de l'organisation sociale et économique des sociétés. La Libre Pensée romande, membre de l'association



Claude Cantini avec son Diplôme pour l'Honneur de la Cause, qui lui a été décerné par la Libre Pensée romande

suisse, remet un Diplôme pour « *l'Honneur de la Cause* » à Claude Cantini, à l'occasion du Colloque de novembre 2024 à l'Université de Lausanne sur la question de la présence fasciste en Suisse - contexte indubitablement lié à l'attribution de ce *Doctorat Honoris Causa*.

Claude Cantini, très âgé aujourd'hui, profite d'une retraite bien méritée. Son

travail fut ardu, son repos est mérité. Ancien membre de l'ancienne section cantonale vaudoise de la Libre Pensée suisse, il aura été l'un des pourfendeurs publics et éclairés de cette présence fasciste, par ses travaux et ses publications de qualité d'historien autodidacte, entre les années 1970 et 2000.

La Libre Pensée romande ■



En regard :

- De son engagement sans failles pour la cause de la Libre Pensée vaudoise et pour la Libre Pensée romande qui lui a succédé, mouvements résistants qui en portent les idéaux comme courants de pensée plus que centenaires en Suisse, en Europe et dans le monde,
- De son soutien infatigable aux principes et valeurs de Laïcité, d'Humanisme et de Rationalité,
- De ses travaux d'historien autodidacte et critique portant, dès les années 1970, sur l'histoire de la pensée et l'affection fasciste en Suisse parmi certaines de ces élites, et dont les travaux de recherche sont protégés aux Archives cantonales vaudoises en Suisse sous la forme d'un « Fond Cantini »,

L'Association de la Libre Pensée romande à l'honneur de décerner la médaille Charles Fulpius et le

Diplôme Pour L'Honneur de la Cause (DPHC)

de la Libre Pensée,

À Claude Cantini,

Libre Penseur vaudois,

Né en 1929 à Livourne, d'origine italienne

Ce diplôme rend compte notamment de :

- sa qualité d'ancien membre actif de l'Association Vaudoise des Libres Penseurs,
- sa qualité de membre d'honneur de la Libre pensée romande, association membre du réseau laïque européen, associé aux divers mouvements humanistes mondiaux,
- sa qualité d'historien autodidacte ayant produit des ouvrages remarquables et critiques sur les liens d'une partie des élites suisses avec les courants fascistes à partir des années 1920,
- sa qualité de rédacteur pour la revue « Le Libre Penseur ».

Ce diplôme atteste d'un engagement indéfectible et infaillible.

Principales publications :

C. Cantini, « Le fascisme italien à Lausanne 1920-1943 », 1976, Éditions CEDIPS, Lausanne,

C. Cantini, « Pour une histoire sociale et antifasciste, Contributions d'un autodidacte », 1999, Éditions d'en bas et AEHMO,

C. Cantini, « L'Église nationale vaudoise et le fascisme (épisodes et prolongements) », Préface de Pierre Aguet, 1985, CEDIPS, Lausanne,

C. Cantini, « Les Ultras (extrême droite et droite extrême en Suisse, les mouvements et la presse de 1921 à 1991) », 1992, Éd. d'en bas.

**Lausanne le 7 novembre 2024,
Le comité de la Libre Pensée romande**





Claude Cantini, accompagné d'Eric Paulus



Doctorat Honoris Causa remis à Benito Mussolini en 1937



DES LUTTES HISTORIQUES À L'ÉMANCIPATION UNIVERSELLE

DE 1902 À 2025, LES FONDEMENTS INTERNATIONAUX DE LA LIBRE PENSÉE

L'année 1902 fut bien agitée pour Charles Fulpius, pionnier de la Libre Pensée de Genève. Sous la rubrique « *Les grèves à l'étranger* », *Le Courrier de Saône-et-Loire* du dimanche 12 octobre 1902 annonçait :

« M. Fulpius, président de la libre pensée de Genève, a été arrêté hier au cours de la soirée. Jusqu'à 11 heures, les membres du Conseil d'État sont rassemblés sur la plaine de Plainpalais, où les troupes exercent des mouvements pour repousser le public. 60 arrestations ont été faites dans la soirée. Les expulsions se poursuivent sans répit. »

La grève générale de 1902, ce furent 15'000 Genevois manifestant avec un cahier de revendications fourni. Les grévistes furent contenus puis dispersés par 2'500 militaires mobilisés. Charles Fulpius en avait alors à peine terminé avec le congrès international de la Libre Pensée qui s'était tenu là un mois plus tôt, ainsi qu'un congrès maçonnique à quelques jours d'intervalle. Ce rappel historique illustre le fait que d'emblée, la Libre Pensée de Genève et de Neuchâtel s'inscrivent dans un contexte social et philosophique international.

Le congrès international de Genève de 1902 va donner un élan qui s'amplifiera à Rome en 1904. L'internationale de la Libre Pensée se dotera ainsi de structures dont le centre névralgique se situera souvent en Belgique : c'est d'ailleurs Léon Furnémont, secrétaire belge de la Fédération internationale de la Libre Pensée, qui fut le principal animateur tant du congrès de Genève que du congrès de Rome. On doit aussi noter qu'à cette époque où les femmes ne pouvaient pas voter, elles étaient fort présentes au congrès de Genève, à l'instar de Belen de Sarraga, fondatrice en Espagne de l'Association des femmes Libres Penseuses (1895), bien-

tôt interdite, de Ida Altman, jeune déléguée berlinoise, mais aussi de Maria Pognon, féministe française déjà aguerrie et membre de la « *Grande Loge symbolique écossaise - Le droit humain* », première loge de la franc-maçonnerie mixte. Le congrès de Genève, qui instituera un « *Comité permanent international pour l'émancipation de la femme* », sera dénoncé comme satanique par le pape Léon XIII.

En 1904, c'est à Rome, comme un pied de nez à la papauté, que se tiendra le congrès suivant. Il élaborera des positions toujours inspirantes. La diversité des références idéologiques et sociales des libres penseurs était aussi réelle qu'aujourd'hui, d'autant que ce congrès avait vu accourir des délégués d'Europe, certes, mais aussi d'Australie, de Nouvelle-Zélande et - en nombre - d'Amérique latine. Une discussion eut lieu en particulier sur un projet de résolution du protestant libéral Ferdinand Buisson (longtemps réfugié à Neuchâtel) auquel s'opposait partiellement celui du socialiste français Doizé. Le débat permit de rapprocher les points de vue, le souci des uns et des autres étant de disposer, à la clôture du congrès, d'un texte à vocation universelle. Il s'agissait de définir la Libre Pensée. Voici des extraits de leurs résolutions :

RÉSOLUTIONS PRÉSENTÉES PAR FERDINAND BUISSON :

Première résolution : « La Libre Pensée n'est pas une doctrine, elle est une méthode, c'est-à-dire une manière de conduire sa pensée - et par suite son action - dans tous les domaines de la vie individuelle et sociale. »

Deuxième résolution : « La Libre Pensée ne pouvant se borner à cette manifestation négative à l'endroit de tout dogme et de tout credo, elle exige de

ses adhérents un effort actif en vue de réaliser par les moyens humains l'idéal humain. »

Troisième résolution : « La Libre Pensée est laïque, démocratique et sociale, c'est-à-dire qu'elle rejette, au nom de la dignité de la personne humaine, ce triple joug : le pouvoir abusif de l'autorité en matière religieuse, du privilège en matière politique et du capital en matière économique. »

RÉSOLUTION PRÉSENTÉE PAR LE CITOYEN DOIZÉ :

« L'émancipation intellectuelle et morale n'est possible que par l'affranchissement matériel et moral de la classe ouvrière de l'exploitation capitaliste. »

On voit bien que les deux textes comportent des nuances. Après discussion, ils furent tous les deux votés et n'ont jamais été remis en cause par les différentes associations internationales de libres penseurs qui se sont succédé, et ce, jusqu'à l'Association internationale de la Libre Pensée (AILP), créée à Oslo en 2011 et qui tiendra congrès en France, à Grenoble et Lyon, en octobre 2025.

Ces résolutions ont en commun de chercher à donner un cadre à l'activité des libres penseurs organisés : rechercher une amélioration des conditions de vie et de pensée non seulement pour les libres penseurs, les agnostiques, les minorités ou les athées, mais pour tous les humains.

Cette question a ressurgi dans les débats internationaux récents. Pierre-Yves Modicom, un des organisateurs du futur congrès de l'AILP, a apporté une contribution intéressante dans son salut adressé au congrès des 75 ans du Comité de liaison des organisations



philosophiques libres (Dachverband freier Weltanschauungs-gemeinschaften, DFW), en octobre 2024 à Berlin. Il y disait notamment :

« Nous ne devons jamais l'oublier : nous ne voulons pas vivre la liberté de penser et la démocratie uniquement pour nous seuls, car dans ce cas, nous ne les vivrions pas véritablement. Nous voulons la liberté et la démocratie pour tous, pas seulement pour nous.

[...]

DÉFENDRE LA LIBERTÉ DES AUTRES

Car en réalité, nous ne pouvons pas nous contenter de demander l'égalité des droits pour les libres penseurs, même si nous devons bien sûr le faire là où nous sommes discriminés. Cette question de l'égalité des droits entre groupes philosophiques ou confessionnels n'est la bonne que pour autant qu'elle participe à l'évolution de la société vers la démocratie réelle. Prenons un exemple : en Allemagne, les structures caritatives et hospitalières chrétiennes doivent suivre un droit du travail spécifique, le droit d'Église. Mais les libres penseurs et les

humanistes sérieux n'exigeront jamais que les maisons de retraite gérées par des humanistes suivent un droit du travail humaniste ! Car un droit du travail général est bien plus juste et plus protecteur qu'un droit d'Église et peut

éventuellement être amélioré par les conventions collectives avec les syndicats - ce qui n'est pas le cas du droit du travail ecclésiastique. La préoccupation démocratique ne consiste donc pas à offrir aux maisons de retraite humanistes les mêmes droits qu'aux maisons de retraite chrétiennes. C'est le contraire qui est vrai : il s'agit de mettre les maisons de retraite et autres établissements confessionnels sur un pied d'égalité avec les établissements publics comparables, bien entendu au détriment des Églises en tant qu'employeurs, mais au profit de leurs employés, dont un nombre non négligeable appartient pourtant lui-même aux Églises qui les emploient. Mais c'est justement là le cœur de l'affaire : les victimes des privilèges des Églises sont souvent membres de ces mêmes Églises. Et l'atteinte aux droits et aux libertés des membres d'une Église ne doit pas nous laisser indifférents.

Prenons un exemple extrême par la cruauté des torts subis : les abus sexuels perpétrés par les membres du clergé. Bien des victimes étaient croyantes, et beaucoup le sont encore. En outre, parmi les personnes qui ont tenté en vain de pousser la hiérarchie ecclésiastique et les évêques à agir, il y avait aussi des prêtres. Nous connaissons de tels cas en France. Mais les Églises se défendent et tentent de limiter les indemnisations et de dissimuler leur propre défaillance historique. Pour cela, elles bénéficient souvent d'appuis politiques. Nous autres libres penseurs, nous ne saurions rester passifs devant cette situation : nous sommes aux côtés des victimes, qu'elles soient ou non proches de nos idées philosophiques.»

Et il concluait par une invitation au congrès d'octobre 2025 dont j'ai parlé plus haut en citant Heinrich Heine, qui écrivait :

« Nous luttons pour les droits divins de l'humanité ».

Je n'ai pas mieux en magasin !

Michel Godicheau ■

MÉDECINE ANTHROPOSOPHIQUE

LES DANGERS D'UNE IMPOSTURE

LA médecine anthroposophique dit prendre en compte les bases scientifiques de la médecine classique (la biologie, la physiologie, la chimie...) en la complétant par une étude des forces ésotériques et de disciplines occultes telles que l'alchimie, l'astrologie ou la théosophie¹, dont découle, précisément, l'anthroposophie². Rudolf Steiner, son fondateur, pensait que les maladies étaient envoyées par les dieux pour nous aider à vaincre nos péchés, dans le cadre de la réincarnation, et qu'un vaccin ou un traitement antibiotique entraverait le processus karmique de réincarnation. De fait, la médecine anthroposophique nie l'existence des virus, les considérant comme l'excrétion d'une cellule empoisonnée.

« En tant que démarche intégrative, la médecine anthroposophique se fonde sur les méthodes des sciences de la nature et des sciences de l'esprit. Les deux sont inséparables. Cela signifie que la médecine anthroposophique met en œuvre tout ce que les recherches en sciences de la nature proposent comme connaissances utiles concernant l'objet humain » : technique médicale, analyses de laboratoire, opérations et médecine intensive. Les apports de la science de l'esprit, qui appréhendent l'être humain en tant que « sujet » dans sa globalité, complète[n]t les bases fournies par la science de la nature. Car chaque être humain est unique, et il en va de même de chaque traitement. La médecine anthroposophique est toujours individuelle. Bien que les tableaux cliniques et leurs symptômes caractéristiques restent



Rudolf Steiner, le fondateur de l'anthroposophie

toujours les mêmes, chaque maladie présente cependant un visage particulier pour chaque patient et ne peut être séparée de son individualité. La médecine anthroposophique interroge donc les préalables corporels, psychiques et personnels qui ont pu ouvrir la voie aux facteurs pathologiques. »³

L'OMS inclut la médecine anthroposophique⁴ dans les médecines traditionnelles. Il est d'ailleurs surprenant de constater l'existence d'un référentiel de l'OMS pour la formation en médecine anthroposophique. Dans ce document, la médecine anthroposophique (MA) est définie comme : « un système médical global et intégratif qui élargit la médecine conventionnelle⁵ en y intégrant les méthodes et résultats issus des connais-

sances de l'anthroposophie. La MA régle les interactions du corps vivant, de l'âme et de l'esprit, en fonction de la biographie de chaque personne et de son contexte social et environnemental. Elle propose des traitements et des thérapies visant à solliciter l'autoguérison : médicaments, soins infirmiers, conseils de santé, psychothérapies et thérapies artistiques et du mouvement. »

En Suisse, la médecine anthroposophique fait partie des cinq disciplines de la médecine complémentaire⁶ qui, en 1999, avaient été provisoirement inscrites dans l'assurance obligatoire des soins. Sur la base de l'évaluation⁷ de ces cinq disciplines, les autorités ont décidé en 2005 de mettre fin à leur prise en charge obligatoire.

1. Source : <https://fr.wikipedia.org/wiki/Théosophie>

2. Source : <https://fr.wikipedia.org/wiki/Anthroposophie>

3. Source : <https://www.anthroposophie.ch/fr/medecine/apercu.html>

4. Organisation mondiale de la Santé. (2023). *Référentiel de l'OMS pour la formation en médecine anthroposophique*. Fédération Internationale des Associations Médicales Anthroposophiques (IVAA). <https://iris.who.int/handle/10665/372573>

5. Médecine fondée sur les faits

6. Médecine anthroposophique, médecine traditionnelle chinoise, homéopathie, phytothérapie et thérapie neurale

7. Kienle GS, Kiene H, Albonico HU, *Anthroposophic Medicine, Effectiveness, utility, costs, safety*, Stuttgart, New York, Schattauer, 2006, 350 p.

L'initiative « *Oui aux médecines complémentaires* » a été retirée au profit de l'ajout d'un article constitutionnel⁸ pour la prise en compte des médecines complémentaires (contre-projet accepté le 17 mai 2009). Sur la base des demandes émises par les sociétés concernées, cinq⁹ disciplines et méthodes thérapeutiques de médecine complémentaire sont prises en charge par l'assurance obligatoire de soins pour autant qu'elles soient réalisées par des médecins ayant obtenu un titre de spécialiste. Et ce, bien que le département de l'intérieur ait à nouveau répété en 2012 que la médecine anthroposophique est dans l'incapacité de répondre à l'exigence légale d'efficacité.

La médecine anthroposophique fait partie des médecines non conventionnelles¹⁰ dont l'efficacité, au-delà du seul effet placebo, n'a pas pu être démontrée en utilisant des méthodes scientifiques rigoureuses et reconnues. Les médecines non conventionnelles sont devenues de véritables industries, ce qui génère inévitablement - en plus de l'inefficacité des traitements et des risques pour la santé des personnes en les détournant de traitements efficaces et en formulant des diagnostics erronés - des abus et des dérives, par goût du pouvoir ou du profit.

Plus inquiétante encore est l'infiltration de la médecine anthroposophique dans diverses structures publiques, en se camouflant sous le vocable de « *médecine intégrative* ». Dès 2018, le journaliste français Jean-Baptiste Malet tirait la sonnette d'alarme dans son article « *L'anthroposophie, discrète multinationale de l'ésotérisme* »¹¹, précisant que ce mouvement international discret mais influent dispose de relais économiques et politiques importants.

Dominique Hausser ■



COURRIER DES LECTEURS

Bonjour,

Dans le numéro 2024-T3 de la Libre Pensée, j'ai lu l'article sur le Pari de Pascal.

Le Pari tire sa force de la valeur infinie que Pascal attribue au gain potentiel, alors que la mise est finie. Même si la probabilité de l'existence de Dieu n'est que d'une chance sur un million, l'espérance mathématique du gain reste infinie.

Dans le modèle mathématique de l'article publié, la valeur infinie est remplacée par 1000, ce qui change tout. En effet, dans ce nouveau contexte, si la probabilité de l'existence de Dieu est d'une chance sur un million, l'espérance mathématique du gain tombe à 1/1000. Le Pari est dénaturé, sa force est annihilée. Il devient facile de le critiquer, mais le raisonnement passe à côté de la difficulté.

Il y a quelques années, je me suis amusé à affronter cet obstacle et je mets mon texte en fichier joint : « *Quatre objections au pari de Pascal* ».

Avec mes cordiales salutations,

Marcel Délèze

Accéder à « *Quatre objections au pari de Pascal* »



8. Art. 118a Cst : Médecines complémentaires. La Confédération et les cantons pourvoient, dans les limites de leurs compétences respectives, à la prise en compte des médecines complémentaires.

9. Médecine anthroposophique, pharmacothérapie de la médecine traditionnelle chinoise (MTC), acupuncture, homéopathie classique et phytothérapie

10. Également appelées médecines alternatives, médecines parallèles, médecines naturelles, médecines douces

11. *Le Monde diplomatique*, juillet 2018.

FOI, SCIENCES ET ÉPISTÉMOLOGIE

PARTIE 1/2 · DE LA SUJÉTION À L'AFFRANCHISSEMENT

PAR rapport à la religion, l'histoire des sciences est essentiellement celle du passage de la sujétion à l'affranchissement.

En 391, l'empereur Théodose Ier déclare que le christianisme est la religion d'État de l'Empire romain. En interdisant les cultes « païens », il met en place une intolérance généralisée et institutionnalisée, à laquelle les autorités ecclésiastiques adhèrent. Par exemple, en 393, il fait interdire les jeux olympiques, jugés trop païens.

L'attitude autoritaire de l'Église s'appuie sur la doctrine de la « persécution juste » d'Augustin (354-430), évêque d'Hippone et docteur de l'Église :

« Si nous voulons donc être dans le vrai, disons que la persécution exercée par les impies contre l'Église du Christ est injuste, tandis qu'il y a justice dans la persécution infligée aux impies par l'Église de Jésus-Christ. [...] L'Église persécute pour retirer de l'erreur, les impies pour y précipiter. Enfin, l'Église persécute ses ennemis et les poursuit jusqu'à ce qu'elle les ait atteints et défaits dans leur orgueil et leur vanité, afin de les faire jouir du bienfait de la vérité, les impies persécutent en rendant le mal pour le bien, et tandis que nous n'avons en vue que leur salut éternel, eux cherchent à nous enlever notre portion de bonheur sur la terre. Ils respirent tellement le meurtre qu'ils s'ôtent la vie à eux-mêmes, quand ils ne peuvent l'ôter aux autres. L'Église, dans sa charité, travaille à les délivrer de la perdition pour les préserver de la mort ; eux, dans leur rage, cherchent tous les moyens de nous faire périr, et pour assouvir leur besoin de cruauté, ils se tuent eux-mêmes, comme pour ne pas perdre le droit qu'ils croient avoir de tuer les hommes. » [Lettre 185 d'Augustin à Boniface, préfet militaire en charge de la répression des donatistes.] Notons que

le lobby chrétien a fait retirer cet extrait de Wikipédia.

La chasse aux hérétiques est ouverte. Elle durera environ 1400 ans.

En 1233, le pape Grégoire IX confie au tribunal d'exception *Inquisitio hereticae pravitatis* le soin de démasquer et condamner les hérétiques et les catholiques non sincères. L'Inquisition fera immédiatement preuve de brutalité dans la chasse aux cathares.

Au XIII^e siècle, dans son travail de synthèse réunissant la philosophie d'Aristote et la théologie catholique, Thomas d'Aquin a fait bénéficier l'Occident des sciences de l'Antiquité grecque. Malheureusement, sa doctrine a été fixée dans l'enseignement officiel de l'Église. Tout travail scientifique ne pouvait se faire que dans ce cadre strict. La théologie étant la reine des sciences, les sciences naturelles étaient à son service.

Les autorités ecclésiastiques surveillaient attentivement toutes les publications. Par une bulle promulguée en

1501, le pape Alexandre VI interdit l'impression d'ouvrages sans autorisation ou examen préalable dans toute la chrétienté, sous peine d'excommunication. Auteurs, imprimeurs, colporteurs et lecteurs sont tous punissables. Ainsi, en 1545, un simple lecteur, Lazare Drillhon, apothicaire à Toulon, finit au bûcher pour avoir caché dans un bahut trente ouvrages d'inspiration protestante. Mais des peines plus légères pouvaient être prononcées pour des fautes moins graves : nez fendu, mains coupées, oreilles tranchées, pilori, galère, etc.

Paul IV, devenu pape après avoir été à la tête de l'Inquisition romaine, institue en 1559 l'*Index librorum prohibitorum*, c'est-à-dire la liste des livres interdits. Dans la foulée, Giordano Bruno est brûlé vif en 1600 pour avoir prétendu que chaque étoile est un soleil entouré de planètes dans un univers infini. Et le procès de Galilée n'est pas une anecdote, mais une conséquence inévitable d'un système totalitaire.

À partir XVII^e siècle, la virulence de l'Inquisition ayant diminué, les sciences se



Extrait d'« Inquisition », huile sur toile d'Edouard Moyse (1827-1908)

sont émancipées de l'Église et du « **sa-voir** » aristotélicien. Elles ont pris leur autonomie, ce qui a permis le développement qu'on leur connaît.

Dans les universités, les facultés de sciences étaient subordonnées aux facultés de théologie. Une des premières facultés de sciences à obtenir un statut d'égalité par rapport à la faculté de théologie fut celle de Göttingen, en 1737, grâce à l'esprit des Lumières cautionné par Georges II, roi d'Angleterre et électeur de Hanovre.

En 1759, le pape Clément XIII publie l'encyclique *Damnatio, et prohibito*, qui met à l'index l'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert. La religion condamne la connaissance scientifique, car celle-ci menace la foi.

En abandonnant le terrain des sciences naturelles, le thomisme est reconduit au XIX^e siècle sous la forme du néo-thomisme. Aujourd'hui encore, il fait partie de l'enseignement officiel du Vatican. Congénitalement privé d'un principe de révision, il est figé dans la sclérose.

Si les sciences se sont enfin libérées de la tutelle séculaire de l'Église, on ne peut pas en dire autant de la philosophie. Certains philosophes sont privilégiés. Alors que les scientifiques en sont encore à chercher péniblement des parcelles de vérité, les néo-thomistes peuvent se vanter d'avoir directement accès à la vérité absolue, à la condition toutefois de rester enchaînés aux directives du Vatican.

Après plus de trois siècles de divorce, la foi et les sciences sont compatibles, mais seulement dans la mesure où elles traitent de domaines disjoints. La profonde antinomie qui les sépare se justifie par des systèmes de valeurs et des critères de vérité complètement différents.

Alors que la religion rabâche des mythes ancestraux et n'évolue que lentement et à contrecœur sous la pression des transformations sociales, la science fait rapidement progresser notre connaissance de la nature. L'apparente stabilité des



Aula Wilhelmsplatz de l'université de Göttingen en Allemagne

religions a peut-être un caractère rassurant.

Isaac Newton a été simultanément un ardent alchimiste et le père de la physique classique, ce qui montre que la production d'une œuvre répondant aux critères de la science moderne n'implique pas que l'esprit de son auteur soit entièrement rationnel. Plus généralement, chez beaucoup de scientifiques cohabitent, selon les modalités les plus diverses, sentiments religieux et sciences rationnelles, parfois au prix d'un certain trouble dissociatif de l'identité.

LES TERRAINS EXPLICATIFS

Les causes sont traditionnellement classées en surnaturelles ou naturelles, ce qui s'exprime par des comportements divergents.

« Les guérisons miraculeuses prouvent que les hommes préfèrent les mensonges qui les sécurisent à des vérités qui les inquiètent. »

Michel Onfray, *Haute École*

Une explication surnaturelle renvoie à des pratiques cultuelles telles que les prières, les pèlerinages et les offrandes, dont l'issue est abandonnée à la chance. À contrario, l'explication naturelle s'inscrit dans le développement de connais-

sances et de techniques qui aboutissent à des capacités effectives d'action sur le réel.

Deux visions du monde s'affrontent :

- Dans l'une, que je nommerais « **magique** », l'univers est régi par des forces obscures, mystérieuses, sur lesquelles certaines personnes (guérisseurs, prêtres, magnétiseurs, voyants...), par l'intermédiaire de rituels (prières, imposition des mains, cérémonies religieuses, pendules, boules de cristal...), peuvent exercer un certain pouvoir (guérir, transformer le pain en la chair du Christ, prédire l'avenir...);
- Dans l'autre, que je nommerais « **rationnelle** », l'univers est exclusivement régi par les lois de la physique, de la chimie et de la biologie.

En d'autres termes, la question décisive est celle de l'attitude devant un mystère :

- Le scientifique récolte des indices, explore des explications, vérifie des hypothèses, etc. Symboliquement, on pourrait représenter son activité par celle d'un Sherlock Holmes et qualifier son attitude de rationnelle ; c'est ainsi qu'il perçoit l'apparition de l'homme comme un continuum de l'évolution ;



VECTEEZY

- Le religieux s'agenouille et se met en relation avec un au-delà qu'il perçoit émotionnellement, et se soumet à une prétendue « loi » dictée par la culture de ses aïeux ; c'est ainsi qu'il voit, dans l'évolution des espèces, une rupture abrupte : à un certain moment, un hominidé a reçu une âme immortelle.

Il est insatisfaisant pour l'esprit de croire que ce que l'on perçoit à travers la connaissance scientifique n'est pas représentatif de ce qui existe. Je peine à croire en des divinités qui réagiraient à des rituels comme on active une machine en pesant sur un interrupteur. Par ailleurs, je trouve dommage que l'offre de prestations surnaturelles soit si étroite : pas de guérisseurs de cancers, et tant de besoins humains ne sont pas couverts ! Les dieux seraient-ils pingres ?

À l'époque où toute maladie était soignée par des saignées ou des lavements, il valait mieux appeler un prêtre plutôt qu'un médecin au chevet du malade, mais les temps ont changé. Puisqu'une maladie peut être prévenue par une vaccination ou soignée par un antibiotique, elle n'est ni une fatalité, ni

une punition divine. Une des fonctions de la religion étant de nous prémunir contre les malheurs, les progrès de la médecine et le développement des compagnies d'assurances sont deux motifs pour lesquels les besoins religieux sont en régression.

Certaines images nuisent à une saine compréhension de notre univers. Ainsi en va-t-il du Grand Architecte, que l'on imagine en train de dresser un Plan qui contient tous les détails de l'avenir sans ne rien laisser au hasard, fixe tous les destins, et contrôle le déroulement de l'histoire de l'univers afin d'atteindre la Cause finale fixée de toute éternité. Avec de telles conceptions, il est impossible de comprendre l'esprit des sciences actuelles.

Selon Karl Popper, tandis que le trait caractéristique des sciences n'est pas de rechercher la vérité, mais de débusquer l'erreur, la spécificité de la religion est de déclamer une vérité située hors du champ expérimental et qui, de ce fait, ne peut être ni infirmée, ni investie de crédit.

Selon les observations avérées, la nature évolue en tâtonnant, sans aucun

plan pré-établi, en profitant des opportunités, sans intentionnalité et sans but. La science explique l'histoire de l'univers, de la terre, de la vie et de l'homme par des lois dans lesquelles le hasard est capable de créer, de sélectionner et d'orienter. Le hasard est une nécessité scientifique. Malheureusement, malgré les progrès culturels, notre cerveau est resté préhistorique et conserve un penchant naturel pour les explications anthropomorphiques. Il peine à admettre que l'avenir n'est écrit nulle part et que nous ne sommes nullement déterminés par un destin. La liberté de l'homme supporte la totalité de sa responsabilité.

La croyance sert à conjurer la peur du hasard et à introduire dans la nature une intentionnalité, rassurante pour les sentiments, mais perturbante pour la raison : « *Nous n'avons pas la maîtrise des événements, mais il y a quelqu'un qui gère. Nous pouvons influencer notre avenir par la prière.* » Puisque l'observation des effets n'est pas probante, il suffit de prétendre que ceux-ci se déploieront dans l'au-delà...

(À suivre dans le prochain numéro.)

Marcel Déleze ■

RECU DU RELIGIEUX DANS LE MONDE

DE NOUVELLES PERSPECTIVES

DEUX livres de sociologues américains ont paru récemment aux *New York University Press*. Ces textes sont en anglais et ne semblent pas avoir été traduits. Le premier, ***Society without God*** (2^e édition), est dû à Phil Zuckerman, professeur de sociologie au Pitzer College de Claremont (Californie). Le second, ***Beyond Doubt***, a pour auteurs Isabella Kasselstrand, Phil Zuckerman et Ryan T. Cragun. Ces ouvrages font partie de la série ***Secular Studies***.

Le thème commun de ces livres est la sécularisation des sociétés au niveau mondial. Cependant, ***Society without God*** traite principalement des cas des pays scandinaves, et notamment de la Suède et du Danemark. La vision commune qui se dégage de ces textes est celle d'un progrès lent, mais impressionnant, de la non-religiosité au sein des populations, particulièrement parmi les jeunes générations. Ce remarquable progrès se mesure au niveau mondial et existe également, aussi surprenant que cela puisse paraître, aux États-Unis et même dans les pays musulmans, malgré la chape de plomb religieuse qui protège les croyances.

Society without God retrace en partie les pérégrinations de Zuckerman en Suède et au Danemark. L'auteur a passé près de deux ans à interroger les habitants de ces deux pays sur leurs croyances religieuses. Étonnamment (pour des Européens moyens), l'auteur arrive à une conclusion inattendue : les Danois ont plus de facilité à parler de leur vie sexuelle que de leur vie « **spirituelle** ». Et ce, pour une raison simple : ils n'en ont pas. Pas vraiment de vision, favorable ou défavorable, envers une quelconque religion : cela semble étrange, mais c'est apparemment très répandu.

Paradoxalement, beaucoup de Danois sont formellement membres de l'Église



Le professeur Phil Zuckerman lors du week-end des anciens élèves du Pitzer College 2023

évangélique luthérienne, qui est de fait une « **Église nationale danoise** » ; ils se font souvent baptiser et payent des impôts ecclésiastiques pour financer des pasteurs plutôt absentéistes. Cependant, ils ne croient en aucun dieu et ne vont presque jamais à l'église, mais ils aiment les traditions. Cet absentéisme ne soulève pas la colère de ladite Église, qui vit sur son monopole de fait et se garde de vitupérer contre ces clients peu assidus.

Zuckerman a aussi interrogé un certain nombre de croyants, dont certains sont même créationnistes, mais la grande majorité d'entre eux admet qu'ils sont une petite minorité parmi les habitants, de l'ordre de 10%.

Beyond Doubt s'attaque à la même problématique, mais à une plus large échelle géographique. Le livre entier est une réfutation des points de vue d'autres sociologues défendant la thèse de l'absence globale de sécularisation dans le monde. Il s'appuie sur de nombreux sondages, et surtout sur leurs évolutions dans le temps. Une de ces sources provient du ***World Values Survey***, sur la base d'un article de 2020 du Professeur Ronald F. Inglehart, qui produit les résultats suivants :

Une analyse des tendances religieuses de 1981 à 2007 dans 49 pays abritant 60% de la population mondiale n'a pas

constaté de résurgence mondiale de la religion (la plupart des pays à revenu élevé devenaient moins religieux), mais elle a montré que dans 33 des 49 pays étudiés, les gens étaient devenus plus religieux (Norris et Inglehart, 2011). Cependant, depuis 2007, les choses ont changé à une vitesse surprenante. De 2007 à 2020, une écrasante majorité (43 sur 49) de ces mêmes pays sont devenus moins religieux. Ce déclin des croyances est plus marqué dans les pays à revenu élevé, mais il est évident dans la majeure partie du monde. (Notre traduction.)

Le livre, qui contient beaucoup de références de ce type, est une suite de réfutations des thèses défendant la permanence du niveau des croyances dans le monde. Il s'agit donc d'une bonne nouvelle, qui n'était pas totalement inattendue pour les libres penseurs, mais son ampleur, tant géographique que temporelle, est une nouveauté pour beaucoup.

Les auteurs du *survey* remarquent que l'absence de diversité et de liberté religieuses limite fortement la baisse mesurable de la religiosité, particulièrement dans les États ouvertement confessionnels. Les États-Unis sont un cas remarquable : la religiosité y est globalement en baisse, mais aucun homme politique d'importance ne soutient ce mouvement. Les histoires particulières du Danemark et des États-Unis sont bien sûr la cause de ces différences.

La chute tendancielle de la religiosité impacte toutes les sociétés développées employant la science moderne comme méthode d'explication pour « **tout** », à part, parfois, un résidu de croyances sur la « **création** » et la surveillance morale des individus par une puissance invisible n'ayant pas de problème de rentabilité ni de manque de personnel de surveillance...

Il faut cependant apporter un bémol à cette évolution : les Danois ne sont pas devenus de fervents partisans de l'athéisme. Beaucoup refusent cette caractérisation, alors qu'elle s'applique à leurs croyances et à leurs comportements ; ils sont plutôt indifférents au fait religieux. Si le Danemark était placé sur un îlot isolé du monde, ce refus de militantisme contre les croyances ne serait pas un problème, mais le Danemark, tout comme les autres pays développés, n'est pas seul au monde.

Zuckerman n'a pas considéré en détail le cas des musulmans en Suède. Or, les affrontements entre Suédois « **de souche** » et musulmans lors de destructions publiques de Corans sont fréquents. Plus généralement, la montée des populistes en Scandinavie n'est pas souvent mentionnée et indique une dérive inquiétante. Tout n'est donc pas rose et paisible dans ces pays.

Les causes des affrontements portant sur des Corans, où certains immigrés sont impliqués, tiennent, entre autres, à la force des convictions de ces personnes et aux pratiques sociales qui en

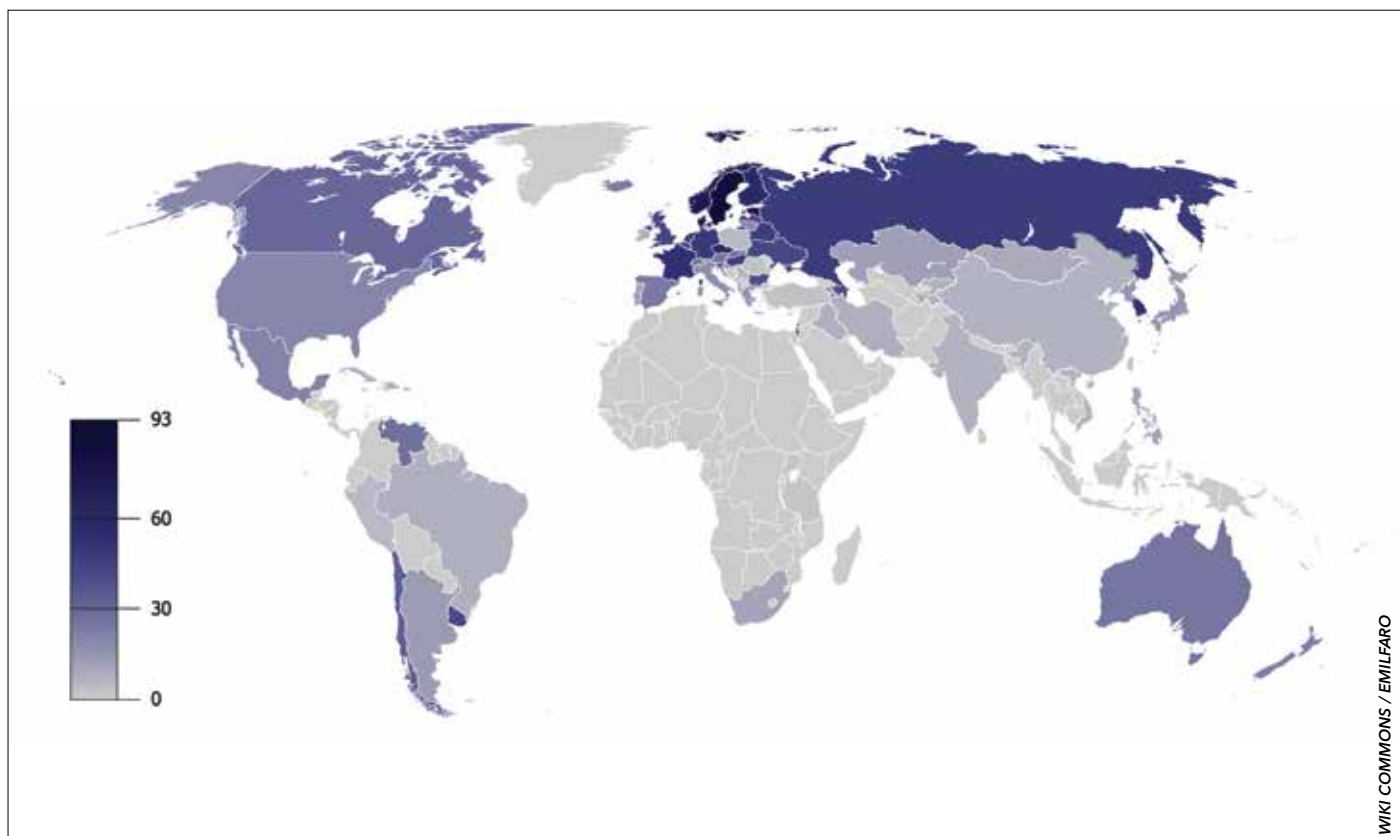
sont issues, reflétant des traditions musulmanes provoquant des réactions de refus chez les autres habitants de ces pays. Par leur forme et leur caractère repoussant (cf. l'attitude vis-à-vis des femmes), on peut relier ces mœurs, le plus souvent, à celles de pays pauvres et en retard économiquement. Si elles sont perçues par ces immigrés comme « **essentiels** », ces croyances, ces pratiques proviennent ainsi des pays parmi les plus pauvres et les plus mal notés dans les classements par PIB, et fortement confessionnels à un titre ou à un autre.

Par attachement pour leur lieu de naissance, de nombreux migrants restent donc fidèles aux croyances de leur pays d'origine. Il n'y a aucune action concertée dans les pays occidentaux pour les faire changer de religion ou pour les pousser vers l'athéisme. Ce respect des croyances est dans la lignée de la défense des droits humains, particulièrement de ceux des immigrés. Cependant, le résultat est une tension forte autour de ces particularismes religieux, qui sont un frein fort à une intégration réussie des « **croyants** ».

En conclusion, on peut dire que certaines nouvelles vont plutôt dans le bon sens, également en Suisse, où les personnes sans appartenance religieuse forment désormais le courant majoritaire (33,5%), légèrement devant les catholiques. Mais le combat est loin d'être terminé.

André Borowski, auteur de « *Considérations sur les pathologies religieuses* » (L'Harmattan, 2021) ■

Article du Professeur
Ronald F. Inglehart
sur le site de
World Values Survey



WIKI COMMONS / EMILFARO

Population athée, agnostique, non religieuse, irrégulière et religieuse par pays ou région en 2006, en pourcentage de la population totale. Basé sur les données du Dentsu Communication Institute et les données de Zuckerman. Les plus grandes valeurs ont été retenues.

CONSTITUTION FRIBOURGEOISE

POURQUOI UNE REFONTE EST NÉCESSAIRE

LA motion du mois de septembre, tentée pour retirer le cours de catéchisme des grilles horaires de Fribourg, a échoué devant un argument imparable : la constitution. Alors que l'alinéa en question¹ stipule qu'il s'agit d'un droit et non pas d'une obligation, nous voici devant un appel flagrant à faire changer cette constitution.

Mais pourquoi supprimer ces cours de religion ? Si les motivations qui semblent avoir initié la motion tournent autour d'une question d'organisation (manque d'élèves inscrits et de disponibilité d'enseignants), c'est que, en réalité, la religion chrétienne n'est plus un élément déterminant de notre culture. Et la culture ne s'impose pas avec un cours, elle se vit.

Bien entendu, il faut comprendre « **la culture** » comme l'ensemble des pratiques spirituelles, philosophiques, matérielles, intellectuelles qui caractérisent notre société actuelle – et non celle de nos ancêtres. Sur ce dernier point, j'adhère à l'idée de donner une approche historique et critique de la religion dans notre parcours culturel, mais certainement pas un cours catéchétique.

L'argument qu'il faut absolument bannir est que le cours catéchétique serait une source d'éthique saine. J'en veux pour preuve les innombrables méfaits commis au nom de la religion, et notamment du catholicisme. Il ne faut pas aller très loin pour rappeler les cas de pédophilie. À Fribourg même, les massacres de l'histoire se sont déroulés sur base du livre « **saint** » !

Une autre raison importante de refuser les cours de religion dans l'enseignement officiel est que l'acquisition du savoir doit être basée sur des matières

soumises à la méthode scientifique, sur une confirmation sensée du monde de la recherche, et confirmée jusqu'à preuve du contraire par un consensus du monde académique. Or, le catéchisme est basé sur une acquisition du savoir basée sur une révélation. Et précisément, cette révélation est d'emblée contestée par d'autres enseignements religieux, et a fortiori non religieux.

L'ouverture culturelle de notre société ne peut privilégier un enseignement dogmatique sous prétexte qu'il a une présence historique dans la région où il est enseigné. Sinon, nous devrions aussi enseigner des cultes anciens celtes, voire sataniques (il y a assez de sorcières qui ont été condamnées dans la région pour le justifier). On constate d'ailleurs à ce sujet un retour inquiétant, sous la forme de l'enseignement anthroposopique.



Gravure de bûcher de sorcière, auteur et date inconnue.

Si l'on désire donner des repères à notre jeunesse, il faut le faire avec des outils d'esprit critique, pas avec des récits dogmatiques déjà maintes fois remis en question. Lutter contre le complotisme et les dérives des réseaux sociaux ne peut pas se faire en parallèle d'un enseignement qui professe la foi en une personne qui scinde la mer en deux (pour prendre un élément commun aux trois

« **grands Livres** »). Les enseignements de foi restent une démarche libre, mais qui doit être proposée en dehors du cadre de l'enseignement officiel.

Si l'on peut débattre sur le choix de la méthode à utiliser afin de transmettre des valeurs, l'on s'accordera sûrement pour affirmer qu'un certain nombre de valeurs véhiculées par le catéchisme (suprématie patriarcale, homophobie latente ou explicite, acceptation des différences raciales, culpabilisation sur la sexualité, déni de l'évolution et des risques de catastrophes écologiques, résignation sur la fin du monde...) ne font pas l'unanimité.

Si ce changement de paradigme dans l'enseignement n'est pas réalisable à cause de la constitution, qui protège le système actuel, il y a urgence à modifier celle-ci. Et ce, afin de lui réassigner le but qu'elle devrait assumer : donner un cadre qui permette aux générations futures de continuer à soutenir notre société ; déterminer les valeurs communes et universelles qui représentent le modèle de demain – et pas celui d'hier.

Thierry Dewier ■

Constitution du canton
de Fribourg



1. Constitution du canton de Fribourg du 16 mai 2004, article 64, alinéa 4

AUTOUR D'UN BAPTÊME CIVIL À SAXON

DÉCOUVREZ L'HISTOIRE DE LA TOUTE PREMIÈRE CÉRÉMONIE DE CE GENRE EN SUISSE

QUELLE bonne surprise que cet article de Robert Giroud, publié dans l'excellente revue mensuelle d'histoire *Passé simple* et intitulé : « **Un baptême civil à Saxon** »¹, relatant la première cérémonie de ce type connue en Suisse ! Voici quelques extraits éclairants sur cette contribution : « Pour s'opposer à de nouvelles lois, le clergé refuse d'administrer les sacrements aux patriotes de la Jeune Suisse. Un laïc proteste en baptisant lui-même un enfant en 1842. » « Créée en 1835 par César Gross et Adrien-Félix Pottier, la Jeune Suisse est la première association patriotique valaisanne. À l'apogée de son existence, elle réunissait jusqu'à un millier de membres, répartis dans une quarantaine de sections disséminées entre Grimisuat et Saint-Gingolph. Les Jeunes Suisses veulent assurer les droits à la liberté, à l'égalité, à la fraternité par la réforme des institutions cantonales. Sitôt après la bataille du Trient de mai 1844, le gouvernement réactionnaire en créa la dissolution. »

COMMENT LES CHOSES SE SONT PASSÉES ?

Petit retour en arrière pour expliquer le supposé « **sacrilège** » (p. 18). Au début des années 1840 en Valais, l'Église se montre de plus en plus envahissante, au grand dam des Radicaux qui, au départ, recherchaient plutôt l'accommodement. Mais voilà que l'Église, cédant à son penchant naturel, verse dans une dérive hégémonique, avec « la promulgation de lois affectant les prérogatives du clergé notamment dans le domaine de l'instruction publique ou dans celui des immunités ecclésiastiques. Ces dernières exemptaient les hommes d'Église de certaines obligations, telles que les charges militaires. » Au printemps 1842, l'évêque de Sion, Fabien Maurice Roten,

met le feu aux poudres. Il « enjoint aux prêtres de refuser les sacrements aux membres de la Jeune Suisse. Le prélat ne peut tolérer que des sociétés qu'il juge hostiles au pouvoir ecclésiastique prennent racines dans son diocèse. Aussi propose-t-il que pour être à nouveau admis à recevoir les sacrements, sous réserve toutefois de la sentence du Saint-Siège, les Jeunes Suisses reconnaissent formellement n'avoir aucun « mauvais dessein contre la religion catholique ». Comme il les suspecte d'être affiliés à la franc-maçonnerie, institution dénoncée par le pape Léon XII, il exige leur promesse de n'appartenir à aucune société condamnée par l'Église ». (p. 18-19)

Ce diktat est inacceptable et irrecevable. « Pour le président de la Jeune Suisse, Adrien-Félix Pottier, l'attitude du clergé trouble la paix du pays et sème la division au sein des familles. Aussi prie-t-il le gouvernement de « faire comprendre à l'autorité ecclésiastique » que sa condamnation religieuse d'une association politique constitue un abus de pouvoir. Il demande « la révocation de mesures attentatoires aux droits et à l'honneur des citoyens ». » Joignant le geste à la parole, les Jeunes Suisses vont être portés à une action hautement symbolique, qui crée un précédent et rompt l'unanimité sur lequel repose tout l'édifice catholique : « La proposition épiscopale exacerbe la fibre citoyenne des Jeunes Suisses et renforce leur volonté de chrétiens à recevoir les sacrements, fussent-ils dispensés par des laïcs à l'instar du baptême de Saxon. Dans la matinée du jeudi 2 juin 1842, une cohorte d'amis, de députés au Grand Conseil, de membres de la Jeune Suisse accompagnés de leur comité cantonal viennent témoigner leur fraternel soutien « aux habitants de Godefroy sous Saxon » [sic] qui viennent de subir

« un attentat au droit et à l'honneur ». En effet, deux jours auparavant, le curé de la paroisse, Joseph Antoine Zufferey, refusait d'administrer le baptême au fils de Jean Joseph Zacharie Peray au motif que le parrain Joseph Etienne Nicolas Volluz, président de la commune, était membre de la Jeune Suisse. L'assistance se rend au village juché sur le coteau où se trouve le presbytère afin de prier le ministre de procéder à ce baptême. Le curé tergiverse. Il propose de choisir un autre parrain ou d'administrer le sacrement en chambre et sans parrain. Enfin, il consentirait à cette supplique si le parrain Volluz accept[ait] de se soumettre à « ce qu'il sera[it] ultérieurement décidé par le Saint-Siège ». Pour le président de la Jeune Suisse, Adrien-Félix Pottier, il s'agit là d'un ignoble marchandage et il prévient le prélat « qu'il va être procédé immédiatement au baptême de cet enfant ». Ce qui fut fait séance tenante. L'enquête menée par le curé Zufferey nous fait revivre cet événement. Ainsi, vers dix heures de ce jeudi matin de juin, les parents Jean-Joseph Zacharie et Rose-Marie Peray quittent leur maison pour se diriger vers la chapelle. Le parrain Volluz, un bouquet au chapeau, ouvre le cortège. Il est suivi de Marie-Louis Bruchez, qui porte l'enfant emmitoufflé dans une corbeille en osier. Une quarantaine de Jeunes Suisses et des parlementaires les accompagnent » jusqu'à la chapelle Saint-Blaise, qui surplombait alors le village avant d'être transformée en 1846 en maison communale.

Robert Giroud poursuit : « Les participants s'assemblent en demi-cercle autour du parrain. On pose le crêmelet (petit bonnet blanc) sur la tête de l'enfant puis, à la demande de la marraine Marie-Appolonie Peray, la sage-femme Marie Bruchez allume la chandelle. Ensuite le curial Joseph Mermoud prend

1. Robert Giroud, « Un baptême civil à Saxon », rubrique « Éclairage », *Passé simple*, janvier 2017, n° 21, p. 18-20.

un peu d'eau dans le bénitier et la marraine présente l'enfant au président Volluz qui administre le baptême à Zacharie Olivier Peray.» L'officiant Volluz se tient sur le seuil de la chapelle et ce n'est qu'ensuite que les personnes présentes entrent dans la chapelle dont les cloches sonnent à toute volée. Cette action soulève l'indignation de l'évêché du Valais. « La riposte ne tarde pas. Dans une protestation adressée au gouvernement, l'évêque condamne fermement cette parodie d'administration d'un sacrement par des laïcs qui ont bafoué les lois de l'Église en s'arrogeant le ministère divin du prêtre. Monseigneur Roten demande à ceux qui « sont revêtus de la puissance publique » de réprover et réprimer de tels actes afin d'empêcher leur répétition. Par ailleurs, le chef du diocèse confirme que le Saint-Père, dans l'attente de se déterminer sur la question, soutient pleinement les mesures d'exclusion des Jeunes Suisses aux sacrements. Puis l'évêque saisit la justice civile. Le tribunal du dizain de Martigny, considérant que la Cour de Rome n'a aucun droit constitutionnel en Valais, que le baptême, reconnu par l'Église, est valide et qu'enfin, le président de Saxon, Etienne Volluz, possède « les connaissances nécessaires » pour administrer un baptême, décide « de ne pas donner d'autres suites à cette procédure ». » (p. 19-20)

DANS L'ATTENTE D'UNE ALTERNATIVE LAÏQUE AU BAPTÊME

Le 2 juin 1842, le président de la commune de Saxon, bien que laïc, a donc osé administrer le baptême à son filleul. On retrouve bien là l'esprit libre, frondeur et atypique des Saxonains qui se fera encore sentir au siècle suivant. Ironie de l'histoire, 158 ans plus tard, c'est une enfant originaire de Saxon, née à Martigny - ma fille -, qui aura l'honneur d'être, à notre connaissance, la première Suissesse à avoir connu le rite du « *baptême républicain* ». Cette forme d'accueil dans la communauté humaine n'existant toujours pas en Helvétie, Camille Charme, née à Martigny le 15 novembre 1999, eut droit le 27 mai



VECTEEZY

2000 au parrainage laïc à Sin-le-Noble, dans les Hauts-de-France, où habitait sa grand-mère. Dans notre pays n'existe officiellement aucune alternative à la cérémonie religieuse. En France, il a été instauré durant la Révolution de 1789. C'en est un des précieux héritages. Il présuppose que le nouveau-né n'apparaît pas entaché d'un prétendu péché originel qu'il conviendrait d'effacer à tout prix. Loin de singer le rituel chrétien, cette forme de baptême renoue avec les origines antiques de la cérémonie, où le fait d'accueillir une nouvelle vie, un nouveau membre dans la société, était un bonheur simple, une occasion en soi de se réjouir. Ici pas d'immersion, pas de bébé en larmes se demandant pourquoi l'église est sombre, pourquoi il faut se taire, et pourquoi on se propose de purifier sa petite vie qu'il n'a pas eu le temps de salir. En France, la cérémonie laïque se déroule en mairie, la maison commune, où le maire procède à l'accueil en précisant que les parents, parrain et marraine s'engagent à éduquer l'enfant « *hors de tous préjugés d'ordre social et philosophique et dans le culte de la Raison, de l'honneur, de la solidarité* ».

Domage qu'en ce deuxième quart du XXI^e siècle, il ne soit toujours pas possible en Suisse d'avoir accès à une version laïque du baptême, alors que les personnes sans religion sont désormais majoritaires dans notre pays. Déjà, à la toute fin du siècle dernier, j'écrivais : « Le moment est venu d'ouvrir le débat sur l'importance à rendre aux rites civils. Les cérémonies rattachées aux passages importants de l'existence devraient retrouver une place intégrante dans la vie pour que chacun puisse les célébrer selon ses propres convictions sans avoir à emprunter des rituels que ne sont pas les siens »². Celles et ceux qui proposent de réintroduire le baptême civil cherchent à en retrouver la beauté originelle avant sa récupération et sa réinterprétation par le christianisme, que l'humanité n'a pas attendu pour pratiquer des rituels de passage. Cette religion ne possède pas le monopole des croyances et surtout pas celui des rituels de passage, qui relèvent aussi d'une démarche personnelle. Qu'on se le dise !

Gillian Simpson, avec la collaboration d'Alain-Jacques Tornare ■

2. Gillian Simpson, « Une alternative au baptême religieux ? » in *L'Objectif* du 10 au 23 novembre 2000, p. 3.

LIBERTÉ RELIGIEUSE

ELLE EST ARRIVÉE DANS NOS VALLÉES À TRAVERS L'OcéAN COMME UNE INVITÉE ÉTRANGÈRE

La séparation de l'État et de l'Église a débuté avec la réforme constitutionnelle de 1874, dont la Suisse fête cette année le 150^e anniversaire. Ce n'est qu'à partir de ce moment-là que tous ont pu croire en ce qu'ils voulaient - y compris la minorité juive.

LA Constitution fédérale n'est devenue laïque qu'en 1874, avec l'octroi de la liberté de religion à la minorité juive. Aujourd'hui, la Constitution fédérale comporte encore deux articles d'exception contre la minorité musulmane.

En juin 1870, le Conseil fédéral écrivait dans son message sur la révision totale de la Constitution fédérale : « **La notion de liberté de religion provient de ce pays des libertés situé au-delà de l'océan. Elle est revenue vers la vieille Europe, tel un hôte étranger inspirant la méfiance, sans visiter d'abord nos vallées.** » La Suisse est certes « **le pays de la liberté politique** », mais la « **liberté de religion** » est « **restée depuis toujours très restreinte par la loi et les coutumes** ».

La Constitution fédérale de 1848 plaçait déjà la liberté politique au-dessus de la liberté de religion. Elle avait tout de même mis sur un pied d'égalité les confessions et les citoyens chrétiens. Cela signifie que les catholiques dans les cantons protestants et les protestants dans les cantons catholiques disposaient de la même liberté d'établissement et de croyance, ainsi que des mêmes droits politiques. La forte campagne d'opposition qui s'éleva en été 1848 montre l'énorme avancée que cela représentait. À Uri, un ancien *landamman* alerta sur le fait qu'« **à l'avenir, les protestants auraient le droit de prêcher dans les rues d'Altdorf** ». À la *Landsgemeinde* de Nidwald, on alléguait que « **les catholiques allaient être dominés par des protestants** ». À Zoug, des prêtres présagèrent que les « **catholiques devraient renoncer à leur foi et se convertir au protestantisme** ».

C'est une des raisons pour lesquelles la participation politique des nombreux nouveaux arrivants dans les communes

était rendue difficile. Le remplacement ou le complément des communes bourgeoises par des communes d'habitants, après la première révision totale de la Constitution fédérale, a renforcé les minorités confessionnelles respectives.

L'empreinte religieuse des écoles primaires demeura un problème important,

en particulier dans les régions conservatrices. De ce fait, la liberté de culte et la tolérance furent aussi revendiquées dans le nouvel article de la Constitution de 1874 concernant les écoles. Celui-ci engageait les cantons à offrir des enseignements pouvant être fréquentés par tous, « **sans préjudice de leur liberté de conscience ou de croyance** ».



« *Einer für alle, alle für einen* » - « *Un pour tous, tous pour un* » : extrait de la feuille commémorative de la révision de la Constitution de 1874

La défense confessionnelle contre les croyances différentes, qui existait aussi dans les régions protestantes, était un élément important de l'éducation.

D'autres progrès avaient déjà été réalisés auparavant par des lois fédérales. Ainsi, en 1851, l'Assemblée fédérale a abrogé les réglementations cantonales qui rendaient difficile la célébration de mariages entre fiancés de confessions différentes. La Constitution fédérale de 1874 a ensuite imposé le mariage civil et le droit au divorce.

L'exclusion de la minorité juive de tous les droits susmentionnés était l'une des plus grandes faiblesses de la Constitution fédérale de 1848. En Argovie, l'égalité des droits des juives et des juifs qui y vivaient à l'époque, c'est-à-dire un tiers des 4216 juives et juifs du pays, fut fortement rejetée en 1862. Le principal porte-parole du mouvement antisémite *Mannlisturm* était aussi à la tête de l'Association Pie IX, ainsi nommée en l'honneur du souverain pontife de l'époque. Les principes programmatiques de la lutte contre l'émancipation de la population juive étaient les suivants : **« Les juifs ne peuvent être ni nos concitoyens ni nos compatriotes. Historiquement, la Suisse est une patrie chrétienne. »**

Après avoir statué sur l'égalité des droits politiques des juifs en Argovie, la Confédération était appelée à la mettre en œuvre. Une votation sur la première révision partielle de la Constitution fédérale eut lieu en janvier 1866. La liberté d'établissement et l'égalité des droits pour la population juive furent approuvées à la majorité, mais leur liberté de culte et de croyance fut rejetée de justesse. En Suisse centrale, près de 80% de l'électorat vota contre. Ainsi, la liberté religieuse juive devint un des thèmes centraux du débat qui s'ensuivit sur la révision totale. Un conseiller aux États uranais s'y opposa en ayant recours à une formule des plus modernes : **« La Suisse doit-elle être un État chrétien ou un État cosmopolite ? »** Le 19 avril 1874, avec une participation de 82%, les deux tiers de la population masculine se prononcèrent en faveur d'un État fédéral laïque.



SCHWEIZERISCHES NATIONALMUSEUM

Entre 1835 et 1875, le radical catholique Augustin Keller a été une figure clé de la lutte pour un État fédéral laïque. C'est pourquoi la loge juive, fondée en 1907 à Zurich, porte son nom.

Dans le cadre du *Kulturkampf* pour séparer la citoyenneté de l'appartenance religieuse, l'interdiction de l'ordre des Jésuites, déjà inscrite dans la Constitution de 1848, fut renforcée. Les membres de l'ordre n'eurent même plus le droit d'exercer individuellement leur foi. La fondation de nouveaux couvents

Les cantons pouvaient empêcher le mariage entre des fiancés de confessions différentes.

fut également prohibée, et l'éligibilité des ecclésiastiques au Conseil national et au Conseil fédéral refusée. Quant à la création de nouveaux diocèses, elle devait être autorisée par la Confédération.

Ces articles d'exception contredisaient une vision libérale de la liberté de religion, mais doivent être compris comme une réaction à la croisade antilibérale du pape. Celle-ci culmina en 1870 avec la proclamation du dogme de l'infaillibilité

pontificale par le Concile Vatican I. En 1960, la Congrégation pour la Doctrine de la Foi assurait encore : **« Là où l'Église règne, elle entend restreindre les droits des autres croyants, et là où elle est minoritaire, elle exige les mêmes droits que les autres. »** La reconnaissance de la liberté de religion par le Concile Vatican II, en 1965, favorisa l'abrogation de l'interdiction de l'ordre des Jésuites et de la construction de couvents en 1973.

La tolérance religieuse envers les personnes qui pratiquaient le judaïsme connut un nouveau revers en 1893 avec l'interdiction de l'abattage rituel, encouragée par les protestants conservateurs. L'antisémitisme eut des conséquences dévastatrices au cours de la Seconde Guerre mondiale. L'asile fut refusé à nombre de persécutés pour des **« raisons raciales »**. En 1978, l'interdiction de l'abattage rituel, qui concernait également la population musulmane, fut supprimée de la Constitution mais inscrite dans la loi sur la protection des animaux.

Depuis les années 1970, la société suisse a connu une forte sécularisation, mais aussi une pluralisation en matière de religion. Cette évolution n'a eu aucune influence sur la nouvelle Constitution fédérale de 1999. En effet, la seule modification en matière de politique religieuse a été la réintroduction de l'éligibilité des ecclésiastiques au Parlement. L'article sur les diocèses a été abrogé en 2001, avec 64% de voix favorables. Un tiers des catholiques, devenus méfiants envers la hiérarchie, en particulier les femmes, avaient voté contre.

À peine libérée des articles d'exception sur la question religieuse, la Constitution a dû en intégrer deux nouveaux : en 2009, l'électorat suisse a accepté à 58% l'initiative populaire contre la construction de minarets et, en 2021, à 51% l'interdiction de la burqa. Bon nombre de Suissesses et de Suisses ont encore des réserves vis-à-vis de la liberté et de la tolérance religieuse.

Josef Lang ■

Ce texte a d'abord été publié sur blog.nationalmuseum.ch, où des textes sur l'histoire nationale sont publiés plusieurs fois par semaine. Nous remercions l'auteur, Josef Lang, ainsi que le Musée national pour le droit de réimpression.



Séance d'ouverture du Concile Vatican II à Rome en 1962. En 1965, le Concile a reconnu la liberté religieuse, ouvrant ainsi la voie à l'abrogation des articles confessionnels d'exception en Suisse en 1973, 1999 et 2001.

COMMONS WIKIMEDIA / LOTHAR WOLLEH



© CHRISTIAN H. HILDEBRAND

JOSEF LANG est historien indépendant à Berne et ancien conseiller national zougais. En 2020, il a publié aux éditions Hier und Jetzt son livre *Demokratie in der Schweiz : Geschichte und Gegenwart*. En 2017, il a publié avec Pirmin Meier, chez le même éditeur, le volume *Kulturkampf : die Schweiz des 19. Jahrhunderts im Spiegel von heute*.

DE ZOROASTRE À JÉSUS

INFLUENCE DES MYTHOLOGIES PAÏENNES SUR LA NAISSANCE DU MONOTHÉISME

Auteur et éditeur : Jacky Cordonnier • Parution : février 2009 • ISBN : 978-2-9532987-0-3

PARTIE 1/2 · L'IMITATION DU PAGANISME

LES chrétiens de stricte obédience, vifs comme l'éclair de Zeus, ne ratent pas une occasion de stigmatiser les nouveaux rituels laïques, comme des copies singeant leurs propres pratiques ancestrales. Ainsi, lorsque mes enfants ont bénéficié d'un parrainage laïque, il s'était trouvé un curé valaisan bon teint nommé François-Xavier Amherdt pour traiter sur un ton méprisant une cérémonie supposée imiter le baptême catholique. Et d'en appeler bien entendu à revenir aux fondamentaux et au rituel originel. Prenons-le au mot, mais en inversant la problématique.

Loin d'être une création *ex nihilo*, le christianisme n'a rien inventé ou presque, dévoyant les pensées antiques pour mieux assoir ses penchants hégémoniques. L'on sera sans doute étonné d'apprendre que le sang et le vin, tout autant que le dieu incarné présumé rédempteur de l'humanité, étaient déjà si présents dans les croyances et sacrements ancestraux qu'ils finirent par se fondre dans la nouvelle religion.

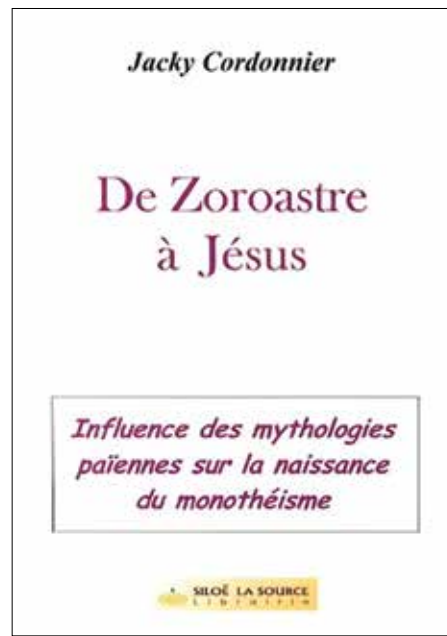
DE L'INFLUENCE DES MYTHOLOGIES PAÏENNES SUR LA NAISSANCE DU MONOTHÉISME

Il s'agit ici d'entamer une série d'articles montrant tout ce que le monothéisme chrétien a emprunté au polythéisme occidental. C'est la lecture d'un ouvrage de l'historien des religions Jacky Cordonnier qui m'a incité à entamer cette démarche : *De Zoroastre à Jésus. Influence des mythologies païennes sur la naissance du monothéisme* (2009, Siloë La Source Librairie). Précisons que ce chercheur a été membre du Conseil d'orientation de la Miviludes, la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires, actuellement rattachée au ministère français de l'Intérieur.

L'auteur part du constat de la « ressemblance troublante entre certains rites ou dogmes chrétiens et des religions polythéistes » (p. 7). Ainsi : « Le Jésus qui nous a toujours été connu est le produit d'une époque où les hommes croyaient à l'Olympe » (p. 9). Nombre de dogmes chrétiens ont ainsi des racines issues du paganisme, au demeurant source légitime de difficultés pour l'Église, car remettant en cause précisément sa propre légitimité. Terrible perspective pour les chrétiens : « **Nombre de pratiques, cultes voire croyances admises par la plupart des chrétiens pourraient n'être, elles aussi, que le résultat pour certaines, du passage dans la théologie chrétienne de mythes ayant une origine plus ancienne que le Christ** ». La Vierge Marie, les saints, les anges et les démons se sont substitués aux dieux, demi-dieux, déesses et nymphes de l'Antiquité : « Somme toute, on christianisait le paganisme mais du même coup on paganisait le christianisme » (p. 8).

VOUS AVEZ DIT JÉSUS ?

Même l'origine de la Saint-Nicolas est troublante de paganisme, comme nous le relate Jacky Cordonnier : « De tout temps, dans l'Antiquité, lors du solstice d'hiver, fête du renouveau, on échangeait des cadeaux ; d'ailleurs, à Rome, on le faisait en l'honneur de la déesse Strenia, qui donnera son nom aux étrennes. Dans les pays scandinaves, le dieu Odin, à cheval sur un nuage, apportait aux enfants la récompense ou la punition que méritait leur comportement. Odin déversait sur eux une pluie de cadeaux comme aujourd'hui le Père Noël, mais avant que le bonhomme à la barbe blanche et tout de rouge vêtu n'envahisse la terre, ce rôle était dévolu à saint Nicolas, l'évêque de Myre, mort en 329 un 6 décembre » (p. 163). On sait combien ce saint Nicolas, patron de



Fribourg, accompagné du Père Fouettard, est toujours populaire dans le canton éponyme.

Jacky Cordonnier n'y va pas de main morte au sujet du prétendu fils de Dieu : « De nombreux épisodes de la vie de Jésus ont leur parallèle dans les religions païennes voire dans le judaïsme primitif, même l'histoire de la crucifixion [...]. À l'époque primitive, il existait le culte solaire, nommé Joshua ou Jésus, et dont les douze disciples étaient symbolisés par les signes du Zodiaque et qui, comme Jésus Christ, vint à Jérusalem avec ses douze apôtres pour y manger l'agneau pascal, Joshua traversa le Jourdain avec ses douze compagnons pour faire sur l'autre rive le sacrifice d'un agneau » (p. 10). L'auteur relève l'importance de Zoroastre qui « préfigure Jésus mais plus encore Mahomet car il se présente comme simple interprète du dieu dont il transmet la révélation » (p. 25). L'auteur démontre d'ailleurs au passage « l'influence du zoroastrisme babylonien sur le judaïsme » tant au niveau des fêtes, de l'idée de pureté

rituelle ou des anges et démons. Jusqu'au « chandelier des Hébreux, l'équivalent de l'arbre babylonien de la lumière ». Et d'en conclure que « grâce à Zoroastre, le judaïsme et plus tard le christianisme deviendront une religion de salut intégrant dans leur message l'inédit du prophète perse, c'est-à-dire la doctrine et la conception des rapports entre le divin et l'humain » (p. 49-64). Et d'ajouter : « Un monde de légendes païennes s'est accumulé autour de cette figure extraordinaire », et ce, d'autant plus facilement que « dans l'histoire écrite de son temps, il n'y a nulle trace de l'existence de Jésus et seules les épîtres authentiques de Pierre et Paul ainsi que les Évangiles nous relatent son existence terrestre » (p. 10-11). Encore que « les Évangiles furent composés vers l'an 75 et au début du second siècle, ce qui peut-être explique cette contestation sur leur authenticité » (p. 11).

« Jésus est sûrement l'homme le plus connu au monde et en même temps celui dont il est le plus difficile de faire une biographie, car il faut bien reconnaître que nous ne savons rien de certain sur sa naissance et son adolescence » (p. 85). Fait troublant : « Plin l'Ancien, dans sa grande *Historia Naturalis* compilée trente ou quarante ans après la crucifixion, ne se réfère à aucun des miracles décrits dans les Évangiles ; il avait pourtant la passion du merveilleux et citait systématiquement tous les événements de ce genre » (p. 10).

Jacky Cordonnier se montre implacable dans sa démonstration dès qu'il étudie le lieu de naissance présumé du personnage : « L'histoire du recensement ordonné par Auguste est sans doute sans fondement car il semble qu'aucun recensement de ce genre n'ait eu lieu à cette époque et qui aurait nécessité le déplacement de Joseph et Marie de Nazareth à Bethléem ; en outre nous savons que les recensements romains étaient faits à l'endroit où les citoyens résidaient » (p. 86). En ce qui concerne le massacre des nouveau-nés, « Flavius Josèphe, qui raconte en détail tous les crimes d'Hérode, ne fait aucune allusion à ce massacre et en fait, ce récit semble n'être que l'écho de plusieurs

anciennes légendes israélites » (p. 87). D'autre part, « nous ignorons tout de la date exacte de la naissance de Jésus, puisque la date du 25 décembre n'a été adoptée, après bien des hésitations, par l'Église qu'au IV^e siècle, en remplacement d'une fête païenne célébrant la naissance du Dieu-Soleil. Au I^{er} siècle, les chrétiens avaient choisi le 6 janvier pour célébrer en même temps la naissance et le baptême de Jésus [...]. Tandis que l'anniversaire de la naissance spirituelle restait fixé au 6 janvier, comme le soutenait Chrysostome, celui de la Nativité, soigneusement distingué de l'autre comme étant la naissance « selon la chair », fut transféré au 25 décembre. Cette date nouvelle fut choisie entièrement sous l'influence païenne. C'était de tout temps l'anniversaire du soleil qu'on célébrait dans beaucoup de pays par de grandes réjouissances, en particulier chez les Romains lors des Saturnales qui avaient lieu du 17 au 24 décembre et qui précédaient la célébration du dieu Janus (qui a donné son nom au mois de janvier), dieu à double face, l'une tournée vers le passé et l'autre vers l'avenir. Ce choix semble avoir été imposé aux chrétiens par l'impossibilité dans laquelle ils se trouvaient, soit d'empêcher le peuple d'identifier la naissance de Jésus à celle du Soleil, soit de supprimer une coutume aussi ancienne. Il fallut donc recourir à l'artifice fréquemment employé par l'Église de donner une signification chrétienne à ce rite païen irrépressible » (p. 88).

« Dès les temps les plus reculés, on avait mis par erreur le solstice d'hiver le 25 décembre, la date exacte étant le 22, mais l'erreur fut perpétuée jusque dans le calendrier julien [...]. Au III^e et IV^e siècle, le mithriacisme était devenu peu à peu le culte solaire le plus important de l'empire romain, Mithra étant surnommé le « soleil invincible », et dans le calendrier de Philocalus datant de l'an 336, le 25 décembre est marqué *N. Invicti*, ce qui veut dire *Dies natalis solis invicti*, naissance du soleil invincible, une allusion certaine à Mithra. La première remarque comme touchant au 25 décembre comme date de la Nativité se trouve dans une œuvre latine de 354 mais il n'y est parlé d'aucune fête [...].

Dans l'esprit païen, Jésus, dont on parlait souvent comme du « soleil » (Cyprien, *De Orat. dom.* 35), était presque identifié à Mithra et peut apparaître comme une soumission de l'Église à la puissance des Gentils. D'ailleurs, Saint Augustin (*serm 190, 1*) supplie ses compagnons de ne point révéler ce jour comme s'il était consacré au soleil mais uniquement en l'honneur du créateur du soleil. Noël fut considéré comme un dies non dans la justice romaine en l'an 534. Notre Noël n'est donc pas et n'a jamais été l'anniversaire de la naissance de Jésus mais plutôt l'anniversaire de Mithra, le dieu solaire » (p. 89).

La religion du dieu solaire fut la plus puissante rivale du christianisme et resta « la plus importante croyance païenne de l'Empire jusqu'au triomphe du christianisme et sa suppression par les chrétiens en 376 ou 377 », qui en reprirent une grande partie des rites (p. 124). À ce titre, « la désignation du Christ sous le nom de « Soleil levant qui nous a visités d'En Haut » (*Lc 1, 78*), de « Lumière » (*2 Cor 4, 6*), de « soleil de justice » (*Malach 4, 2*) sont des expressions tirées de la phraséologie mithriaque » (p. 125). Jacky Cordonnier nous explique que « l'Église primitive attachait une grande importance aux paroles attribuées à Jésus et concernant Pierre, « sur cette pierre, je bâtirai mon église » (*Mat 16, 18*), qui est à rapprocher du texte mithriaque du *Theos ek Petras*, le « dieu issu du roc ». En fait, il se peut que la raison pour laquelle la colline du Vatican, à Rome, ait été consacrée à Pierre, comme le « Rocher » du christianisme, venait de ce qu'elle était déjà sacrée pour les adeptes de Mithra, car les restes de ce culte découverts au siècle dernier, en particulier un fragment de relief sculpté figurant Mithra immolant le taureau primordial, attestent d'une façon certaine d'un Mithraeum en ces lieux à côté de celui de la déesse Cybèle. On sait enfin que des Mithraea ont été remplacés à Rome par des basiliques chrétiennes comme à Saint Clément, San Stefano Rotondo et Santa Prisca » (p. 125-126).

(À suivre dans le prochain numéro.)

Alain-Jacques Tornare ■

L'ÎLE DES PINGOUINS

Éditeur : Tredition Classics • Parution : novembre 2012 (texte de 1908) • ISBN : 978-3-8491450-2-6

L'AFFAIRE DREYFUS VUE PAR ANATOLE FRANCE

DEVANT l'actuelle remontée de l'antisémitisme, il est bon de se remémorer l'affaire Dreyfus. Dans son chef-d'œuvre *L'Île des Pingouins*, Anatole France l'a reconstituée sur le mode parodique, la rebaptisant « *affaire Pyrot* ». Il n'épargne personne, même pas Dreyfus-Pyrot, dont il fut pourtant, avec Zola, un ardent et efficace défenseur :

«[...] un juif de condition médiocre, nommé Pyrot, jaloux de frayer avec l'aristocratie et désireux de servir son pays, entra dans l'armée des Pingouins. Le ministre de la Guerre qui était alors Greatauk, duc du Skull, ne pouvait le souffrir : il lui reprochait son zèle, son nez crochu, ses lèvres lippues et sa conduite exemplaire. Chaque fois qu'on cherchait l'auteur d'un méfait, Greatauk disait :

– Ce doit être Pyrot !

Un matin, le général Panther [...] instruisit Greatauk d'une affaire grave. Quarantevingt mille bottes de foin, destinées à la cavalerie, avaient disparu [...].

Greatauk s'écria spontanément :

– Ce doit être Pyrot qui les a volées !

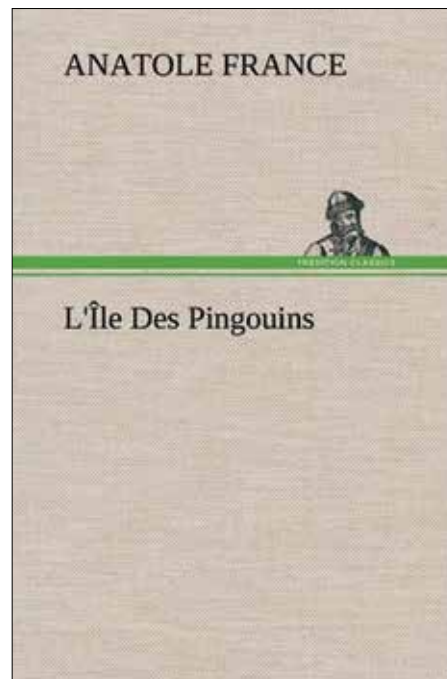
– C'est certain, répondit Panther, il ne reste plus qu'à le prouver. »

Se mêla de l'affaire le prince des Boscénos, « le plus irréconciliable adversaire de la démocratie moderne, de la libre pensée et du régime que les Pingouins s'étaient librement donné. Il nourrissait contre les juifs une haine vigoureuse et loyale [...] ».

Ce prince avait un moyen de pression contre Greatauk, une lettre prouvant que ce dernier avait « *tripoté dans les fournitures et reçu d'un industriel, nommé Maloury, un pot-de-vin* ». Il alla trouver Greatauk, le menaçant de publier le document compromettant, mais se

ravisa quand ce dernier lui dit qu'il allait faire condamner un juif.

« Toute la Pingouinie apprit avec horreur le crime de Pyrot ; en même temps, on éprouvait une sorte de satisfaction à savoir que ce détournement [...] avait été commis par un petit juif. Pour comprendre ce sentiment, il faut connaître l'état de l'opinion politique à l'égard des grands et des petits juifs. [...] la caste financière, universellement exécrée et souverainement puissante, se composait de chrétiens et de juifs. Les juifs qui en faisaient partie et sur lesquels le peuple ramassait toute sa haine, étaient les grands juifs ; ils possédaient d'immenses biens et détenaient, disait-on, plus d'un cinquième de la fortune pingouine. En dehors de cette caste redoutable, il se trouvait une multitude de petits juifs d'une condition médiocre qui n'étaient pas plus aimés que les grands et beaucoup moins craints. Dans tout État policé, la richesse est chose sacrée ; dans les démocraties, elle est la seule chose sacrée. [...] les bourgeois pingouins, des plus gros aux moindres, conçus et enfantés dans le respect de l'argent et qui tous avaient du bien, soit beaucoup soit peu, sentaient fortement la solidarité des capitaux et comprenaient que la petite richesse n'est assurée que par la sûreté de la grande. Aussi concevaient-ils pour les milliards israélites comme pour les milliards chrétiens un respect religieux et, l'intérêt étant chez eux plus fort que l'aversion, ils eussent craint autant que la mort de toucher à un seul cheveu de ces grands juifs qu'ils exécraient. Envers les petits, ils se sentaient moins vénéreux et, s'ils voyaient quelqu'un de ceux-là à terre, ils le trépignaient. C'est pourquoi la nation entière apprit avec un farouche contentement que le traître était un juif mais petit. On pouvait se venger sur lui de tout Israël sans craindre de compromettre le crédit public.



Que Pyrot eût volé les 80'000 bottes de foin, personne autant dire n'hésita un moment à le croire. On ne douta point parce que l'ignorance où l'on était de cette affaire ne permettait pas le doute qui a besoin de motifs car on ne doute pas sans raisons comme on croit sans raisons. On ne douta point parce que la chose était partout répétée et qu'à l'endroit du public, répéter, c'est prouver. On ne douta point parce qu'on désirait que Pyrot fût coupable et qu'on croit ce qu'on désire et parce qu'enfin, la faculté de douter est rare parmi les hommes ; un très petit nombre d'esprits en portent en eux les germes qui ne se développent pas sans culture. Elle est singulière, exquise, philosophique, immorale, transcendante, monstrueuse, pleine de malignité, dommageable aux personnes et aux biens, contraire à la police des États et à la prospérité des empires, funeste à l'humanité, destructrice des dieux, en honneur au ciel et à la terre... Pyrot fut jugé secrètement et condamné. »

« [...] Les mœurs des petits juifs n'étaient pas toujours pures ; le plus souvent, ils ne se refusaient à aucun des vices de la

civilisation chrétienne mais ils gardaient de l'âge patriarcal la reconnaissance des liens de famille et l'attachement aux intérêts de la tribu. Les frères, demi-frères, oncles, grands-oncles, cousins et petits-cousins, neveux et petits-neveux, agnats et cognats de Pyrot, au nombre de sept cents, d'abord accablés du coup qui frappait un des leurs, s'enfermèrent dans leurs maisons, se couvrirent de cendres et, bénissant la main qui les châtiât, durant quarante jours gardèrent un jeûne austère. Puis ils prirent un bain et résolurent de poursuivre, sans repos, au prix de toutes les fatigues, à travers tous les dangers, la démonstration d'une innocence dont ils ne doutaient pas. Et comment en eussent-ils douté ? L'innocence de Pyrot leur était révélée comme était révélé son crime à la Pingouinie chrétienne, car ces choses, étant cachées, revêtaient un caractère mystique et prenaient l'autorité des vérités religieuses. Les sept cents Pyrots se mirent à l'œuvre avec autant de zèle que de prudence et firent secrètement des recherches approfondies. Ils étaient partout, on ne les voyait nulle part [...] Les sept cents Pyrots ne pouvaient détruire les preuves de l'accusation parce qu'ils ne pouvaient les connaître et ils ne pouvaient les connaître parce qu'il n'y en avait pas. La culpabilité de Pyrot était indestructible par son néant même. [...] Les sept cents Pyrots désespéraient d'éclaircir jamais cette ténébreuse affaire quand, tout à coup, ils découvrirent, par une lettre volée, que les 80'000 bottes de foin n'avaient jamais existé, qu'un gentilhomme des plus distingués, le comte de Maubec, les avait vendues à l'État, qu'il en avait reçu le prix mais qu'il ne les avait jamais livrées [...].

Les sept cents Pyrots, ayant procédé à une enquête minutieuse sur les ressources financières du comte de Maubec de la Dentdulynx, constatèrent que ce gentilhomme tenait ses principales ressources d'une maison où des dames généreuses donnaient à tout venant deux jambons pour une andouille. Ils le dénoncèrent publiquement comme coupable du vol des 80'000 bottes de foin pour lequel un innocent avait été condamné et mis en cage.

[...] Le chef du gouvernement était alors un villageois nommé Robin Mielleux, homme doux aux riches et aux puissants et dur aux pauvres gens, de petit courage et ne connaissant que son intérêt. Par une déclaration publique, il se porta garant de l'innocence et de l'honneur de Maubec et déféra les sept cents Pyrots aux tribunaux correctionnels qui les condamnèrent comme diffamateurs à des peines afflictives, à d'énormes amendes et à tous les dommages et intérêts que réclamait leur innocente victime.»

«[...] Un certain Colomban (Zola ?) « s'en alla par les rues, collant sur les murs des placards où se lisait en gros caractères : Pyrot est innocent, Maubec est coupable. [...] il ne pouvait sortir de chez lui sans être lapidé ; aussi ne sortait-il point ; il écrivait dans son cabinet, avec un entêtement magnifique, de nouveaux mémoires en faveur de l'encagé innocent. Cependant, parmi le peu de lecteurs qu'il trouva, quelques-uns, une douzaine, furent frappés de ses raisons et commencèrent à douter de la culpabilité de Pyrot. Ils s'en ouvrirent à leurs proches, s'efforcèrent de répandre autour d'eux la lumière qui naissait dans leur esprit. [...] On disait que ces défenseurs du traître étaient soudoyés par les grands juifs ; on les flétrit du nom de pyrotins et les patriotes jurèrent de les exterminer. Il n'y avait que 1'000 ou 1'200 pyrotins dans la république ; on croyait en voir partout ; on craignait d'en trouver dans les promenades, dans les assemblées, dans les réunions, dans les salons mondains, à la table de famille, dans le lit conjugal. La moitié de la population était suspecte à l'autre moitié. La discorde mit le feu dans Alca. »

Le clergé s'en mêla, voyant dans cette affaire l'occasion de regagner le terrain perdu, voire de rétablir la royauté.

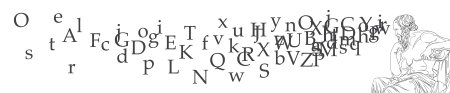
« Or, le père Agaric, qui dirigeait une grande école de jeunes nobles, suivait les événements avec une anxieuse attention. Les malheurs de l'église pingouine ne l'avaient pas abattu ; il restait fidèle au prince Crucho et conservait l'espoir de rétablir sur le trône de Pingouinie l'héritier des Draconides. »

«[...] Les sept cents Pyrots inspiraient au public une aversion croissante. Chaque jour, dans les rues d'Alca, on en assommait deux ou trois ; l'un d'eux fut fessé publiquement ; un autre, jeté dans la rivière, un troisième enduit de goudron, roulé dans des plumes et promené sur les boulevards à travers une foule hilare ; un quatrième eut le nez coupé par un capitaine de dragons. [...] »

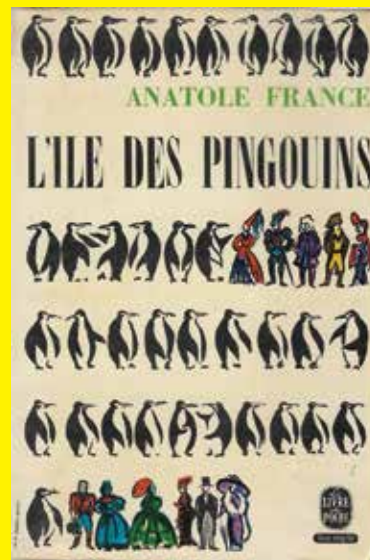
« Environ ce temps, le ministre de la Guerre, se rendant auprès de son chef d'état-major, vit avec surprise que la vaste pièce où travaillait le général Panther, naguère encore toute nue, portait maintenant sur chaque face, depuis le plancher jusqu'au plafond, en de profonds casiers, un triple et quadruple rang de dossiers de tout format et de toutes couleurs, archives soudaines et monstrueuses [...]. »

Ces lignes vous donnent un avant-goût du récit d'Anatole France dans *l'Île des pingouins*, un auteur à redécouvrir, en père de la Libre Pensée.

Jean-Marie Sobrie ■



Les extraits sont tirés de l'édition de 1964, n°1279-1280, pages 259 à 332 :



ADRESSES DE LA LIBRE PENSÉE

Oberwalliser Freidenkende & HumanistInnen

c/o Ass. Suisse des Libres Penseurs
3000 Bern
wallis@frei-denken.ch

Freidenker-Vereinigung Region Bern

2502 Biel
bern@frei-denken.ch

Freidenkende Aargau

c/o Sebastian Münkeli
Gislifluestrasse 23
5033 Buchs AG
076 245 48 97
sebastian.muenkel@frei-denken.ch

Freidenker Solothurn/Grenchen

Postfach 258
2545 Selzach
solothurn@frei-denken.ch

Freidenkende Nordwestschweiz

4000 Basel
nws@frei-denken.ch

FreidenkerInnen Zentralschweiz

c/o Ass. Suisse des Libres Penseurs
3000 Bern
076 805 06 49
zentralschweiz@frei-denken.ch

FreidenkerInnen Zürich

8000 Zürich
zuerich@frei-denken.ch

Winterthurer Freidenker

Postfach
8401 Winterthur
winterthur@frei-denken.ch

Freidenker Ostschweiz

Regionalgruppe
9000 St. Gallen
ostschweiz@frei-denken.ch

ASLP-TI

CP 5067
6901 Lugano
ticino@libero-pensiero.ch

Libre Pensée romande

1000 Lausanne
Romandie@frei-denken.ch

Le Choix des Mots...
Le Choix des Mots...

Officiante laïque

*Des cérémonies à votre image
à chaque étape de votre vie*

Madeleine

079 705 78 22

www.lechoixdesmots.ch



PROCHAINS ÉVÉNEMENTS

21.06.2024 • Club 44 • La Chaux-de-Fonds
Assemblée annuelle des délégués de la Libre Pensée Suisse
Les détails suivront prochainement.

Lire, penser, participer



libre-pensee.ch

Association Suisse des Libres Penseurs

laïque . humaniste . rationnel

Libre Pensée Romande

CH - 1000 Lausanne

romandie@frei-denken.ch

<https://libre-pensee.ch/>

Pour participer et nous soutenir, vous pouvez :

- Vous procurer notre revue • CHF 10.-
- Rejoindre notre association moyennant une cotisation annuelle • CHF 75.-
- Effectuer un don du montant de votre choix

Moyens de paiement :

- E-banking
- TWINT

COORDONNÉES BANCAIRES :

PostFinance AG

3030 Bern

IBAN : CH20 0900 0000 1453 6883 6

BIC/SWIFT : POFICHBE

N° de compte : 14-536883-6

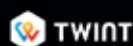
Faites un don avec
TWINT !



Scannez le code QR avec
l'app TWINT



Confirmez le montant et
le don



TWINT App öffnen und QR-Code scannen

Empfangsschein

Konto / Zahlbar an

CH20 0900 0000 1453 6883 6
Libre Pensé romande (LPR)

1000 Lausanne

Referenz

RFXX XXXX X

Zahlbar durch

Prénom Nom

Adresse

NPA Localité

Votre nom et prénom

Votre adresse

Währung Betrag

CHF



Annahmestelle

Zahlteil



Währung Betrag

CHF



Konto / Zahlbar an

CH20 0900 0000 1453 6883 6

Libre Pensé romande (LPR)

1000 Lausanne

Referenz

RFXX XXXX X

Zusätzliche Informationen

Cotisation 2023 XXXXX

Zahlbar durch

Prénom Nom

Adresse

NPA Localité

twint/light/02:4bea87aa784546ea9e49f8a37fc63670#c2b75a43da31c81e63dcbd0bfbe12592b8a37d42#
m/twint/a~4ks2DIFISEaOKHvzuZ7FMg~s~8JTbEPMgQTqYMwry-nXJag/m